L'ABEILLE DE LA N. ORLÉANS

BUREAU, 73 rue de Chartres

NOUVELLE-ORLEANS;
MARDI MATIN, 31 MARS.

FEUILLETON.

LES INVISIBLES DE PARIS.

PAR GUSTAVE AIMARD.

PREMIÈRE PARTIE.

LES COMPAGNONS DE LA LUNE.

XLIII.

"AU LAPIN COURAGEUX."

(Suite.)

Le débardeur noir, qui semblait commander aux quatre autres, dit froidement:

— Vous nous servirez ici même.

— Ici ? sur le comptoir ? demanda Tournesol embarrassé.

— Oui.

— Mais....

— Mais quoi ?

— Mais quoi ? mais quoi ? mais quoi ? répétèrent en chœur les faux nez.

— Mais, dit Tournesol, qui, tout en voulant éviter une querelle, croyait que les faux-nez seraient les plus forts, étant les plus nombreux et parlant plus haut, mais c'est que ces messieurs....

— Eh bien ! ces messieurs ?....

— Leurs verres sont là, et....

— Ces messieurs seront assez complaisants pour les reculer, et il y aura place pour tout le monde.

Le chœur des faux-nez poussa un éclat de rire qui dura un quart de minute.

Les débardeurs ne bronchaient pas.

Tournesol, reconnaissant la justesse de leur cause, allait se décider à écarter les verres de ses premiers clients et à placer le saladier rempli du mélange demandé au beau milieu de son comptoir, quand le domino noir, qui jusque-là n'avait rien dit, se décida enfin à parler.

Il paraît que pouvait avoir sa décision, quand résultat que pouvait avoir ce celle des faux-nez et une voix moins rude que celles des faux-nez et des débardeurs prononça l'invitation suivante:

— Si ces messieurs veulent me faire l'honneur de s'asseoir à ma table, je serai enchanté de la partager avec eux.

C'était le pierrot qui venait de parler ainsi.

Le diablotin sauta par terre.

Les débardeurs bleu, ponceau, orange et lilas considérèrent le débardeur noir.

Ce dernier accepta.

Et les faux-nez de rire, à nouveau, le plus ironiquement du monde.

— Merci, maître Pierre, fit le débardeur noir en tendant la main au pierrot. Nous te revaudrons cela.

— J'offre, je ne reçois pas, répondit fièrement l'amphitryon du diablotin.

— Couvrons-nous, grands d'Espagne ! déclama pompeusement celui-ci en se campant, le poing sur la hanche. Bonjour, mon oncle, ajouta-t-il en cédant son siége à l'Orange, et en lui sautant à califourchon sur les épaules. On est donc sage, ce soir ? C'est bien fait. Prudence est mère de Longévité !

— C'est toi, Mouche ! répondit l'Orange, qui reconnut le diablotin à son fausset. Tu te fourres donc partout ?

— On connait les bons endroits, et on y vient pour faire plaisir aux camaraux.

— Et pour donner un coup de main......

— Ou de pied......

— Aux amis.

— Oui, la Cig......

La main du domino orange coupa la fin de la phrase.

Le diablotin, Mouchette, on l'a reconnu déjà, murmura à part lui:

— Pas de chance au bilboquet ce soir. Fauque je m'éteigne.

Et il se tint coi et silencieux le plus longtemps que cela lui fut possible.

On verra que cet effort ne fut pas de bien longue durée.

Cependant la bande des débardeurs venait de s'asseoir à la table du pierrot.

On remplit les verres, et l'on trinqua de part et d'autre sans accorder la plus petite attention aux quolibets de la partie adverse.

Par partie adverse nous entendons parler de la bande des bourgeois aux longs nez.

Seul, le pierrot ne prit point part à ses libations.

— Tu ne trinques pas avec nous? demanda le débardeur noir.

— Merci.

— Merci oui, ou merci non ?

— Merci non.

— Pourquoi ?

— Je n'ai pas soif.

— Ah ! fit le débardeur noir avec une pointe d'ironie dans son exclamation.

— Je vous ai offert place à ma table, continua le pierrot avec une certaine animation, pour vous épargner une querelle avec des malotrus ; est-ce une querelle avec moi que vous venez chercher ?

— Pauvre petit moineau ! grommelait dans son coin de table l'orange, qui gardait toujours le diablotin à califourchon sur ses larges épaules.

Le noir reprit:

— Quand on n'a pas soif, on ne boit pas. C'est de toute justice. Mais par pure politesse on fait semblant de boire.

— Je fais ce qui me plait.

— A ton aise, camarade. Nous sommes tes obligés et nous ne paierons pas un bon procédé par un mauvais.

— C'est encore bien heureux ! reprit ironiquement le pierrot, dont la patience ne paraissait pas être la vertu dominante.

— Laisse-moi te donner un conseil.

— Un bon ?

— Tu en jugeras.

— Ce sera le premier.

— Ah ! ah ! dit le débardeur de son ton le plus tranquille, ma jolie pierrette......

— Hein ?

— Non, mon joli pierrot.... nous n'étrennons donc pas ensemble, comme conversation ?

— Continue ! répliqua le pierrot en se mordant les lèvres.

— Une coupure ! pensa Mouchette le diablotin.

Une coupure, dans le langage du gamin, qui figurait dans les drames et dans les ballets de la Porte Saint-Martin, signifiait:

— Voilà une phrase qu'on aurait dû prendre la peine de ne pas prononcer.

Coupure, pour lui, équivalait à *bêtise*.

— Donne ton conseil ! répéta le pierrot à son interlocuteur.

Celui-ci se pencha vers lui pour ne pas être entendu par d'autres oreilles que les siennes.

— Pas si près, camarade ! Parle à distance, je te prie, s'écria vivement le pierrot.

— Soit.

— Je ne suis pas sourd. J'entendrai aussi bien.

— Et tu ne crains pas ?.... fit le débardeur.

— Je ne crains rien, répondit l'autre fièrement.

— Si, tu crains mon voisinage. Parlons sérieusement. Tu as eu tort de venir ici.

— Pourquoi ? On ne peut donc pas s'amuser, maintenant ?

— Ce n'est pas ta place.

— Voyez vous cela !

— Retire-toi.

— Le plus souvent.

— Il en est temps. Ces messieurs te reconduiront jusqu'à une voiture.

— Quels messieurs ?

— Mon frère bleu et mon frère ponceau, répondit le débardeur noir, en désignant les deux débardeurs aux costumes bleu et ponceau.

Ces deux derniers se levèrent et firent un salut affirmatif.

— Oh ! ne vous levez pas, continua le pierrot d'une voix mordante et railleuse ; nous ne sommes pas dans le monde ici, et je vous dispense l'un et l'autre de m'offrir votre bras.

— Pierrot, mon pierrot, dit en riant le débardeur noir, voilà que vous parlez comme une pierrette.

A un geste de colère, à un éclat de voix lancé par le pierrot, un domino noir, qui depuis le commencement de cette scène se tenait adossé au mur, à quelques pas de là, dans l'attitude d'un homme qui ne s'occupe de rien et se trouve sur le point de s'endormir tout debout, se redressa subitement et vint se placer derrière ce dernier.

— Tiens ! d'où sort-il, celui-là ? demanda le débardeur bleu.

Le domino ne bougea pas.

— Tu dormais, retourne dormir ! fit l'orange, qui, se fiant à sa force irrésistible, étendit le bras vers lui et l'écarta de façon à l'envoyer rouler à dix pas de la table.

A sa grande surprise et à celle des quatre autres débardeurs, qui tous, connaissaient la vigueur athlétique de leur *frère Orange*, le domino noir chancela à peine.

Puis, reprenant son aplomb, son centre de gravité, il se croisa les bras sur la poitrine et demeura immobile, les yeux fixés sur ceux du pierrot, dont évidemment il attendait les ordres.

Le débardeur orange venait de rencontrer une force égale à la sienne, pour la première fois de sa vie.

Il se leva.

Le diablotin se laissa glisser jusqu'à terre, et prenant sa chaise, s'assit à sa place devant la table.

Mais sur un mot du débardeur noir, l'orange, qui était sur le point de sauter à la gorge du domino, s'arrêta comme par enchantement, et vint se mettre derrière son chef de file.

L'orage couvait.

Les faux nez avaient quitté le comptoir du père Tournesol et s'étaient insensiblement rapprochés du groupe formé par les cinq débardeurs, le pierrot, le diablotin et le domino noir.

Au milieu du silence général, le débardeur noir dit lentement:

— Je te croyais seule ici *Quéridu*. Je me suis trompé. Ton bravo t'accompagne.

Le domino restait impassible.

Le pierrot répondit:

— Tu te trompes, Passe Partout, seule je suis venue dans ce tapis franc....

Au mot *tapis franc*, quelques murmures se firent entendre, parmi lesquels il nous sera permis d'introduire une vigoureuse protestation du sieur François Tournesol.

— Seule je suis venue, répéta le pierrot, et seule je sortirai !

— Tu avoues ton sexe.

— Mes pieds et mes mains plaideraient contre moi, répliqua le pierrot, qui, même sous le costume masculin, ne pouvait renoncer au plus grand charme de la femme, la coquetterie.

— Pourquoi es-tu venue ici ?

— Je voulais savoir qui y serait.

— Tu le sais, va-t'en !

— Non. Je m'amuse et je reste, mon bon Passe Partout.

Le débardeur noir se mit à rire.

— Voilà deux fois que tu me donnes ce nom, prends garde.

Et il souleva son masque.

— Mon Dieu ! fit le pierrot avec stupeur, ce n'est pas lui !

— Qui sait ? répondit-il en raillant et en rattachant son loup de velours.

— Je resterai ! oh ! je resterai !

— Tu es avertie. Retire-toi !

— Non !

— A ton aise. Ne t'en prends qu'à toi-même s'il t'arrive malheur.

Et, se tournant vers le domino noir, qui, comme une statue de bronze, n'avait pas fait un mouvement, il ajouta à voix basse en langue espagnole:

— *Marcos Praya*, veille sur ta maîtresse. Un danger de mort la menace.

— Je veillerai, répondit sourdement le domino.

En ce moment la bande des bourgeois à faux-nez se trouva doublée.

Mouchette le diablotin seul s'en aperçut.

Il grimpa sur sa chaise, et s'y tenant debout sur un pied, un verre dans chaque main:

— Messieurs et mesdames, s'écria-t-il de sa voix la plus stridente, l'addition est une opération par laquelle étant donné un certain nombre de faux nez, comme six, et étant redonné un autre certain nombre de faux nez, comme six, ou arrive à un troisième nombre de faux nez, comme dix, appelé total.

Et il avala coup sur coup ses deux verres de bischoff.

Le débardeur noir tourna nonchalamment la tête et regarda les bourgeois au long nez pardessus son épaule.

Il se leva.

Les quatre autres débardeurs se levèrent aussi.

Sur le mot: *Dansons*, prononcé par le faux-nez dans lequel le pierrot et Mouchette avaient cru reconnaître Coquillard-Charbonneau, les bourgeois, qui étaient réellement doublés, se prirent par la main et se mirent à danser une farandole échevelée autour de la table des débardeurs.

— Allons ! dit le débardeur noir.

Cinq gourdins décrivirent cinq courbes parfaites et cinq faux-nez s'arrêtèrent.

Il y avait une excellente raison à ce temps d'arrêt.

On la comprendra sans que nous nous donnions la peine de la détailler.

Les cinq faux-nez gisaient par terre.

Leurs cinq compagnons n'attendirent pas leur tour.

Ils se jetèrent à corps perdu sur leurs adversaires, espérant les prendre au dépourvu.

Malheureusement pour eux, il n'en fut rien. Deux minutes après, malgré une résistance désespérée, ils se voyaient pris au collet et à la ceinture par les débardeurs et jetés dans la rue, à la volée, à travers la porte d'entrée que Mouchette le diablotin tenait toute grande ouverte.

Quelques instans après, leurs camarades, assommés avec un si bel ensemble, venaient les rejoindre sur la chaussée, portés avec tous les égards dus à leur courage malheureux, par tous les chicards, titis, malins, polichinelles et arlequins qui avaient assisté à leur rapide déconvenue.

— Passez, mes frères, mes oncles, mes cousins, disait Mouchette en s'inclinant devant chaque bourgeois qu'on sortait du cabaret, passez, pauvres diables que vous êtes !

— Un second bishoff ! demanda le débardeur noir, en s'asseyant de nouveau à la table du pierrot, qui, pas plus que le domino noir, ne s'était mêlé à cette bagarre.

On applaudit à outrance.

Et le sieur François Tournesol, propriétaire du *Lapin courageux*, apporta, lui-même cette fois, la consommation demandée par ses redoutables clients.

C'était une faveur qu'il n'accordait pas aux premiers venus.

(*A continuer.*)

MOUVEMENT DU PORT.

Bureau de l'*Abeille*,
Mardi, 31 mars 1868.

Nous avons eu hier une vraie journée de printemps; pas un nuage ne flottait dans l'atmosphère. Il y avait juste assez de brise pour tempérer les rayons du soleil.

Les arrivages de produits du jour ont été excessivement faibles. Ils se composaient en partie de 1834 balles de coton, et de 2014 sacs semences de coton, par le *Governor Allen*, de Memphis; 644 balles de coton par le *Bart Able*, de Shreveport; 311 par le *Golden Era*, de Minden, et de 175 boucauts de sucre, 100 barils de mélasse, 106 barils de sirop, par le *J. D. Hinde*, des Attakapas.

La dépêche suivante a été reçue hier:

"Le *Darter*—19 heures et 10 minutes à Natchez. A. FIELD.

La Rivière Rouge baisse à Shreveport, Jefferson, et au dessus.

Le paquebot régulier *Thos. Powell*, capitaine J. F. Aucoin, partira ce soir à 5 heures précises. Expéditeurs soyez prêts.

ALEXANDER HAY. WILLIAM MEHLE

HAY & MEHLE,

NÉGOCIANTS COMMISSIONNAIRES,

ACHETENT, vendent et expédient la laine, les peaux, le cuir, la cire, le suif et les articles à tanner.

Rue du Commerce, 62 (44)

15janv—3m Nlle-Orléans

SLOCOMB, BALDWIN & CO.,

QUINCAILLERIE,

Rue du Canal No 74, et rue de la Commune No 95.

Nouvelle-Orléans.

Etablie en 1822.

SLOCOMB, BALDWIN & CO.,

Rue du Canal No 74, et rue de la Commune No 95;

Nouvelle-Orléans.

IMPORTATEURS ET MARCHANDS DE QUINCAILLERIE,

Agents pour la vente des célèbres clous Weymouth. Charrues de champs de sucre, &c. de Baldwin, Black & Co.

Nous appelons particulièrement l'attention des marchands sur nos grandes importations récentes de COUTELLERIE ET DE FUSILS,

SLOCOMB, BALDWIN & CO.,
Rue du Canal No 74,
15 mars—1m et rue de la Commune No 95.

Compagnie d'Assurance Mutuelle de la Louisiane.

QUATORZIEME ETAT ANNUEL.

Conformément à sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires:

Total des PRIMES de l'année expirée le 29 février 1868	$546,523 42
Savoir:	
Primes d'incendie	$256,272 57
Primes de mer	18 153 70
Primes de rivières	103,097 15
	$546,523 42
En moins:	
Primes remboursées	5,859 75
Primes non expirées	40,145 00
	$ 46,004 75
Montant net des primes	$502,518 67
Pertes payées:	
Pertes par l'incendie	$ 62,597 26
Pertes sur mer	184,872 79
Pertes sur les rivières	94,592 09
	$342,062 14
Escompte au lieu de scrip	54,348 65
Taxes et Revenu intérieur	24,741 36
Dépenses, loyer, etc, compte d'escompte	32,310 83
Six pour cent d'intérêt sur le scrip non payé jusqu'au 1er mars 1868	37,777 80
	$491,210 78
Réservé pour pertes non réglées	$ 11,277 89

La Compagnie a l'actif suivant qui, dans le rapport du Comité de Finance de la Compagnie, adopté à l'unanimité par les Directeurs, est déclaré, après amples déductions, être équivalant à un capital comptant de $420,000, savoir:

Placé en propriétés foncières	$45,558 11
Hypothèques sur propriétés foncières	79,019 30
Placé en bons de la ville et autres bons	82,720 00
Placé en actions de banques et autres actions	128,585 00
Placé en scrip de Compagnie d'assurance	155,302 00
Prêts garantis	18 209 00
Effets à recevoir	43,896 88
Primes en voie de perception	77,262 71
Encaisse	111,513 49
	$737,000 49

Le tableau qui précède est une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

CHAS. BRIGGS, Président.
J. P. ROUX, Secrétaire.

ETAT DE LA LOUISIANE,
Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.
Assermentés et signé pardevant moi, ce 23 mars 1868.
PAUL W. COLLENS,
Troisième Juge de Paix.

Il sera payé, le deuxième lundi de mai prochain, aux porteurs légaux, six pour cent d'intérêt sur tout scrip non encore payé.

— Directeurs —

Charles Briggs,	A. R. Montgomery,
Ant. Carrière,	A. Lecourt,
Geo. A. Fosdick	Frank Williams,
R. Brugier,	Thomas Byrne,
Chas Lafitte,	John Thornhill,
John S. Maunsell,	W. A. Violett,
P. Anderson,	Hugh McDonald,
Alfred Kearny,	Wm. M. Pinckard,
A. Frerichs,	John S. Wallis,
George W. Dunbar,	George Foster,
F. F. Stockmeyer,	Andrew Stewart,
Geo. W. Hynson,	L. B. Pothier,
Arch'd Montgomery,	John Nixon Jr,
Henry J. Voss,	R. Piaggio,
E. Marquez,	James Gallier,
Chas. Weisheer,	Rudolph Sieg
H. F. Olven.	

24 mars

Banque de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 16 mars 1868.

POUR s'assurer si les créanciers de la Banque de la Louisiane accepteront la proposition que les actionnaires leur ont faite dans une résolution adoptée à une assemblée des actionnaires de la Banque, le 14 mars 1868—

Avis est donné que des livres de souscription seront ouverts, pendant trente jours, au local de la Banque de la Louisiane, afin de recevoir des souscriptions pour le compte d'une nouvelle corporation qui s'est formée conformément aux lois de l'Etat, dans le but de faire les opérations de banque et qui s'est organisée aux termes et conditions du rapport imprimé présenté, à la dite réunion, aux actionnaires de la Banque de la Louisiane.

On peut se procurer des exemplaires du rapport au local de la banque.

MM. A. Lanfear,
L. F. Generès,
J. B. Leprêtre,
S. W. Lavillebeuvre,
John Pemberton

Ont été nommés membres du comité chargé de recevoir des souscriptions conformément au susdit avis.

19 mars—30j J. F. IRVINE, Caissier.

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 78, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867	$321,590 60
Pertes, taxes, dépenses, réassurances, &c, payées dans la même période	217 740 78
Actif le 31 décembre 1867	278,734 02

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques des mers, des rivières, contre les pertes et les avaries causées par les incendies.

ALFRED MOULTON, Président,
Wm M. PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. H Ludwigsen,	E. K. Converse,
A. Moulton,	Wm Chambers,	A. H. May,
B. P. Ethell,	John F. Moore,	Robert Hare,
Wm M. Perkins,	J. E. Isenbour,	John C. Rogers.

21 fév—11 m t. l. 2 jours

La Malle des Etats-Unis,

ENTRE

La Nlle-Orléans et New-York.

ET TOUTES LES VILLES DE L'EST,

Sera transportée, par ordre, sur le GREAT MIDDLE ROUTE (Grande voie du Centre), via

HUMBOLDT et LOUISVILLE.

A cause de sa rapidité et les facilités plus grandes offertes par cette ligne.

La Compagnie du Chemin de Fer de Louisville et de Nashville a le contrôle de toute la ligne entre Memphis et Louisville: c'est la seule ligne qui a deux convois tous les jours, de Memphis à l'Est.

A Louisville, il y a quatre convois quotidiens pour les points de l'Est.

Les billets par la voie de Humboldt peuvent servir pour la voie de Nashville à l'option des passagers.

Pour les détails et pour les billets, s'adresser au Bureau, au coin des rues Camp et Commune, et au dépôt du chemin de fer de Jackson.

1er mars—1m A. W. ROUNTREE, Agent-Général au Sud.

Banque du Commerce de la Nouvelle-Orléans.

Département des Travaux Hydrauliques

UN DIVIDENDE DE CINQ PIASTRES par action a été déclaré par la Direction, payable aux actionnaires le 1er avril prochain.

22mars—1m S. E. PERCY, Secrétaire.

Compagnie d'Assurance Nationale

Contre les Risques Maritimes et les Risques d'Incendie.

BUREAU: AU COIN DES RUES CAMP ET COMMUNE—(Bâtisse Story)

WM. WHANN.......Président
LOUIS SCHNEIDER.......Vice-Président
E. N. GANUCHEAU.......Secrétaire

— Directeurs —

S. C. EMLEY,	LOUIS SCHNEIDER,
A. S. MANSFIELD,	WM. WHANN,
D. C. McCAN,	J. M. LAPEYRE,
W. W. HOWE,	S. L. MILLAUDON,
GEO. W. COCHRAN,	GEO. W. PORCH,
J. F. H. GRACE.	

La Compagnie continue à assurer contre les dangers de la mer, des rivières et de l'incendie, aux taux du tarif, au Bureau des Assureurs de cette ville 12 oct—1a

Wm. B. MORRIS & Co,

AGENCE D'ASSURANCE.

57........Carondelet........57

ÆTNA, DE HARTFORD.

Actif............$4,659,000.

HOME, DE NEW-HAVEN.

Actif............$1,450,000.

Représentant un capital d'assurance de SIX MILLIONS.

Risques d'incendie, de rivières et de mer écrits.

19 sept—1an

SPECTACLES.

ACADEMIE DE MUSIQUE.

RUE ST. CHARLES.

SPALDING & BIDWELL, Propriétaires et Directeurs.

Lundi soir, 30 Mars 1868,
ET TOUS LES SOIRS ET LE SAMEDI A MIDI.

LES TROIS ERES.

1860.	1868	1876
Le Passé.	Le Présent.	L'Avenir.

Pièce écrite expressément pour l'Académie de Musique, par E. DURIVAGE.

Première apparition, depuis leur retour de Cuba de Mlle AMELIA CARNIAGOIA, DELEHANTY et HENGLER, HARRY BLOODGOOD, CARTER et SCHOOLCRAFT, RYMAN, DICK PARKER, STEWART, BANKER, Mlles NELLIE TAYLOR et ST. CLAIR, Mlles LUCIE et SALLIE CLINETOP, et toute la Troupe Mammoth dans les programmes à grand effet, et variés.

Représentation tous les soirs et le Samedi à midi.
Voir les affiches du jour. 29 mars

REOUVERTURE DU Musée Crescent City.

DIX MILLE CURIOSITÉS.

Nos 40 et 42 de la rue St-Charles.

(En face de l'Hôtel St-Charles.)

Ouvert, tous les jours, de 9 heures du matin à 10 heures du soir.

C. T. AMES..........Directeur et Propriétaire.

RETOUR de la Ménagerie de la Nlle-Orléans, de AMES, après une tournée fructueuse dans le Nord-Ouest. La ménagerie a plusieurs animaux de plus: on remarque, parmi les nouveaux venus, l'éléphant sain BISMARCK, des tigres du Bengal, un ours blanc de Pole, &c.

On verra au Musée le professeur GREINER, l'habile souffleur de verre, où sont les deux machines à vapeur fonctionnant constamment; Mlle ANNA E. LEAK, la merveille sans bras qui fait des choses surprenantes à l'aide de ses pouces de pieds.

Des animaux et des curiosités nouvelles arrivent constamment.

PRIX D'ENTRÉE, 50 cts. Pour les enfants, 25 cts.
14 nov

NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

LIGNE REGULIERE ENTRE LA NOUVELLE-ORLEANS ET ST-NAZAIRE — Correspondant avec les Antilles et les ports de l'Océan Pacifique.

Passage dans une cabine 1er pont avant et arrière 2d pont arrière de la Nlle-Orléans à Saint Nazaire	$230
Passage dans une cabine 2d pont avant	193
Passage d'entrepont	100

Les enfants au-dessous de 3 ans ne paient pas.
Les enfants de 3 à 8 paient quart de place.
Les enfants de 8 à 12 paient demi-place.
Au-dessus place entière.

Les domestiques des passagers paieront les prix fixés par le tarif pour les passagers d'entrepont.

On délivre des billets d'aller et de retour aux passagers de chambre pour les voyages transatlantiques avec une diminution de $25 0/0 sur le prix de la double traversée, si le voyageur s'embarque pour le voyage de retour dans l'espace de six mois à partir du jour de son premier embarquement; ces billets ne pourront être cédés et aucune bonification ne sera faite s'il ne fait le voyage de retour par les navires de la Compagnie.

La nourriture des passagers d'entrepont sera celle de maistrance.

Une cabine à deux couchettes retenue pour l'usage exclusif d'un passager sera payée à raison d'un passage et demi.

Le steamer à roues GUYANE partira de la Nouvelle-Orléans tous les 13 de chaque mois à partir du mois de février pour le port de la Havane, afin de correspondre avec l'arrivée des grands steamers de la Compagnie Générale Transatlantique faisant les voyages entre Saint-Nazaire et Vera-Cruz.

Pour passage s'adresser chez VICTOR PERRILLIAT, agent,
10janv—1an 127, rue de la Commune.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

SEULE LIGNE DIRECTE POUR LA FRANCE.

Service des Paquebots-Poste de la Compagnie Générale Transatlantique, entre New York et le Havre, touchant à Brest.

Les nouveaux et splendides bâtiments de cette ligne favorite partiront comme suit de l'embarcadère No 50, rivière du Nord—

EUROPE,	capt. Lemarié	Samedi 4 avril.
ST-LAURENT,	" Bocandé	Samedi 18 avril,
VILLE-DE-PARIS,	" Surmont	Samedi 2 mai,
PEREIRE,	" Duchesne	Samedi 16 mai

PRIX DU PASSAGE (compris le vin), payable en or ou son équivalent en papier,

POUR BREST OU LE HAVRE:

Première cabine, $140. | Seconde cabine, $85.

POUR PARIS:

Y compris le billet de chemin de fer délivré à bord,

Première cabine, $145. | Seconde cabine. $88.

Troisième cabine $35, et en comprenant le billet de chemin de fer, $37.

Les bagages seront enregistrés pour Paris.

Soins médicaux gratuits.

Les voyageurs américains qui vont sur le continent européen ou qui en reviennent, en prenant les steamers de cette ligne, évitent les risques inutiles du voyage par les chemins de fer anglais et de la traversée de la Manche, tout en s'épargnant beaucoup de temps, d'ennui et d'argent.

3nov 12j V. PERRILLIAT. 127. rue Commune.

LIGNE INMAN. Steamers de la Malle.

Départ du Pier No 45, North River, New York.

Tous les SAMEDIS, à midi.

Vitesse et excellents emménagements.

Passage de Première Classe, en or:

New York à Liverpool,	$110.	Aller et retour,	$175.
New York à Londres,	$115	Aller et retour,	$180.
New York à Paris,	$125	Aller et retour,	$200.

Billets de retour, bons pour six mois.

Pour plus de détails, s'adresser à ELLIOT & McKEEVER,
9 mars—1an Rue Gravier, No 109.

Pour New York.

Ligne de Steamers des Marchands.

Comprenant les steamers suivants, qui sont de première classe:

GEN'L. GRANT,	Capt. J. B. Hildreth,
CRESCENT CITY,	Capt. S. W. Holmes,
SHERMAN,	Capt. W. A. Pendleton
GEN'L MEADE,	Capt. A. W. Sampson
UNITED STATES,	Capt. Geo. L. Norton,

partant de New-York et de la Nlle-Orléans tous les SAMEDIS.

Le Steamer

GEN'L. MEADE,

Capt. A. W. Sampson,

Partira de son wharf, en face de la rue St-Louis, le SAMEDI, 4 avril, à 5 heures du soir.

Ces steamers ont d'excellents emménagements.

Chambre..........$60 00.

Pour fret ou passage, s'adresser à WOOD, LOW & LUDWIGSEN, Rue de la Commune, No 190.

Le steamer GEN. GRANT partira SAMEDI, 11 avril.
28fév—

Pour New York. directement.

Ligne de Steamers Cromwell, entre New-York et la Nouvelle-Orléans.

CETTE LIGNE SE COMPOSE Des Steamers suivants:

GEO. CROMWELL,
GEO. WASHINGTON,
CORTES,
MARIPOSA.

Le steamer

MARIPOSA,

Kimble, commandant,

Partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le SAMEDI, 4 avril, à 5 heures P. M.,

Cette ligne prend du fret et donne des connaissements pour LIVERPOOL, BREME et le HAVRE.

Pour fret ou passage, s'adresser à ALFRED MOULTON, Rue Carondelet No 41
4 mai—1a

BATEAU REGULIER DU MERCREDI SOIR.

Le bateau à vapeur Annie Wagley, pour les Opelousas, Washington, Port Barre et tous les débarcadères de la côte, de la rivière Atchafalaya et du Bayou Courtableau. Le bon bateau à vapeur Annie Wagley, capitaine Gus. E. Louallier, commis M. Kepleson, partira de la Nlle-Orléans, ainsi qu'il est dit ci-dessus, tous les mercredis, à cinq heures du soir et, de Washington, tous les dimanches matins à 10 heures.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord; à Block Bros, 181 de la rue de la Commune, N. O.; à O. Hinckley & Son, à Washington, Lne. 14 mars—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA NLLE-ORLEANS, DE LA COTE ET DE LAFOURCHE.—Le bateau à vapeur THOMAS POWELL, d'un faible tirant d'eau, capitaine J. F. Aucoin, commis, T. Denvaut, part de la Nlle-Orléans tous les MARDIS, à 5 heures du soir et les SAMEDIS, à 10 heures du matin. Il est de retour les LUNDIS et les JEUDIS, pendant le jour. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

Ce bateau est indépendant et n'appartient à aucune société. 11mars—1m

PAQUEBOT DU BAYOU SARA, DE LA COTE Et de LAFOURCHE.

LAFOURCHE	Capitaine Baranco.
Le Mercredi	à 5 heures du soir.
Le Dimanche	heures du matin.

Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou au bureau, No 118 de la rue de la Commune, à
20 mars—1m A. C. GODDIN.

Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nelle-Orléans, de Jackson et du Nord.

TAUX DU FRET.

St Louis, Louisville, Cairo Columbus, Rome, Atlanta, Macon, Augusta et Charleston.

Département du Transport,
Nelle-Orléans, 1er janvier 1868.

Les expéditeurs sont informés que cette Compagnie donne maintenant des connaissements pour les susdits points.

Toutes les réclamations pour pertes, avaries ou excès de taux seront promptement réglées aux lieux de livraison.

Pour plus de détails, s'adresser au Dépôt, rue Calliope, ou au bureau de la Compagnie, rue Carondelet No 4.

JAMES YONGE, Agent pour le fret. T. S. WILLIAMS, Surintendant général.
14janv—3me

GRAND CHEMIN DE FER DE LA **Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.**

Route de la malle des Etats-Unis entre la Nlle-Orléans, la Louisiane occidentale et le Texas.

LE FERRY du chemin de fer partira, du pied de la rue Ste-Anne, en face de la Place Jackson, tous les jours, à SEPT HEURES ET DEMIE A. M., et se reliera au CONVOI DE PASSAGERS qui part d'Alger à 8 A. M.

Les expéditeurs et consignataires de fret, sont prévenus que la Compagnie de Transfert de la Nlle-Orléans, au coin des rues Camp et Commune, peuvent faire recevoir ou délivrer leurs marchandises, dans une partie quelconque de la ville, à bas prix réduits.

Le fret pour les stations du chemin, pour les débarcadères du Têche, et à livrer à la Nlle-Ibérie ou St-Martinville, est reçu tous les jours (les dimanches excepté) de 7 heures du matin à 4 heures du soir, au pied de la rue Ste-Anne.

Le fret pour tous les points du Bayou Lafourche, entre Labadieville et Lockport, pour le Canal Bélanger et pour Houma, sera reçu et transporté par les stations de Raceland, Lafourche et Terrebonne, aux taux de bateau à vapeur pour toute la route.

Tout fret pour le Texas doit être payé au moment de l'embarquement, et le fret pour l'intérieur doit être payé sur livraison.

1erdéc G. W. R. BAYLEY, Surintendant.

Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans.

LE Bureau de la Compagnie est ouvert au No 15, rue DAUPHINE, entre CANAL et DOUANE, pour la transaction des affaires.

GEORGE CLARK, Président. JULES BENIT, Secrétaire.
13 mars—1m
La *Tribune* est priée de copier enfra nçais.

L. CRESSON,

PEINTRE,

103 et 105 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, aussi d'ARTICLES DE PIÉTÉ: Images, chapelets, gravures, tableaux, &c. &c. Il se charge de la pose des papiers ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c. 9 nov—1an

JACOB OTT Entrepreneur

RÉPARE les MAGASINS et les MAISON de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 30, Cercle Tivoli, ou chez J. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés promptement. 13 nov -1an

Avis Officiel de la Ville.

Vente, pour dix ans, de l'usage et de l'occupation des Tables, Etaux, &c, des différents Marchés de la Ville de la Nouvelle-Orléans.

Bureau du Contrôleur.— Ville de la Nouvelle-Orléans.

Hôtel-de-Ville, 20 mars 1868.

No. 877—Nouvelle Série.

Ordonnance pour la vente, pour dix ans, de l'usage et de l'occupation des Tables, Etaux, &c, des différents Marchés de la Ville de la Nouvelle-Orléans—

Section 1- Qu'il soit ordonné par le Conseil de ville de la ville de la Nouvelle-Orléans que les tables, les étaux (et leurs accessoires) des différents marchés de la ville seront offerts en vente publique par le Contrôleur de la ville, sous la surveillance du Maire, et des Présidents des comités de finance du Conseil, après publication par le Contrôleur de ville pendant dix jours dans le journal officiel et, en français et en anglais, en allemand, sur des placards qui seront affichés aux marchés et dans toute la ville—pour dix ans, du 1er janvier A. D. 1869 au 31 décembre 1878.

L'usage et l'occupation des étaux et des tables (et leurs accessoires) des différents marchés de la ville de la Nouvelle-Orléans, sur lesquels pourront être vendus tous les articles qu'il est permis de vendre aux différents marchés en vertu des ordonnances actuelles de la ville de la Nouvelle-Orléans. L'acquéreur aura la faculté de vendre les mêmes articles sur la même table ou le même étal. Les marchés sont:

Dans le Premier District,

1. Le Marché Poydras,
2. Le Marché Ste-Marie.

Dans le Deuxième District,

3. Le Marché aux viandes,
4. Le Marché aux légumes,
5. Le Marché aux fruits,
6. Le Marché Tremé.

Dans le Troisième District.

7. Le Marché du Port,
8. Le Marché Washington,
9. Le Marché St-Bernard,
10. Le Marché Le Breton.

Dans le Quatrième District,

11. Le Marché "Magazine".
12. Le Marché Soraparu,
13. Le Marché "Ninth street".

Les dites ventes devront se faire pour le susdit terme, à chacun des susdits marchés, commenceront par le marché aux viandes du Deuxième District et la vente y continuera jusqu'à ce que tous les étaux soient vendus. Chaque table ou étal (avec ses accessoires) sera vendu séparément, d'après une liste que dressera le voyer de la ville et qui donnera les dimensions de chaque table ou étal, telles qu'elles sont fixées actuellement par les ordonnances de la ville. L'adjudication sera faite au plus haut enchérisseur, aux conditions suivantes: La moitié comptant, en billets de la ville; l'autre moitié en un billet de l'acquéreur endossé à la satisfaction des présidents des comités de finances, payables dix-huit mois après l'adjudication, avec intérêt à raison de huit pour cent l'an, et la vente à parfait paiement. Chaque acquéreur aura le droit de payer le tout comptant en billets de la ville. Pourvu que le maire et le comité de finances soient autorisés, dans les trente jours, de remplir les conditions de la vente lorsqu'ils jugeront que les intérêts de la ville l'exigent.

Section 2—Il est de plus ordonné que le comptant (en billets de ville) que doit payer chaque acheteur devra être déposé par ce dernier, entre les mains du Notaire de la ville, dans les trois jours qui suivent l'adjudication—lequel notaire devra chaque jour, déposer le montant au Trésorier de la ville qui le tiendra séparé de tous les autres fonds et en passera, sous la surveillance des présidents des comités de finance. La dite somme restera comme dépôt spécial jusqu'à ce que la vente soit achevée et que l'acte notarié soit signé. Il sera alors du devoir du comité de finances de compter et de comparer les billets de ville ainsi déposés et de les faire brûler immédiatement en présence du Maire, du comité de chaque Bureau du Conseil, du comité de Finances, du Trésorier, du Contrôleur de la ville—et il devra être adressé, à ce sujet, par les dits officiers un rapport complet au Conseil, à sa prochaine séance—rapport qui devra être déposé parmi les archives de la ville.

Section 3—Il est de plus ordonné que la dite vente continuera tous les jours jusqu'à ce que toutes les tables et les étaux des dits marchés soient vendus. Le contrôleur devra chaque jour remettre au secrétaire de la ville un procès verbal des ventes et du produit des dites ventes. A l'expiration des trois jours qui suivront chaque vente, il sera du devoir du notaire de faire connaître les noms des acheteurs qui n'auront pas rempli les conditions de la vente et déposé entre ses mains le montant requis. Le contrôleur devra alors revendre la table ou l'étal que le premier acquéreur n'aura pas payé. Le dit premier acquéreur sera responsable, envers la ville, de toute différence entre le montant de la première et celui de la seconde adjudication, mais n'aura aucun droit à un excédant quelconque. Aucune demande ou mise en demande ne sera nécessaire de la part de la ville de la Nouvelle-Orléans.

Section 4—Il est de plus ordonné que les enchères pour l'une ou toutes les tables et étaux de l'un des dits marchés pourront être rejetées par le maire de la ville.

Section 5—Il est de plus ordonné que chaque acquéreur ou occupant d'un étal ou d'une table quelconque devra se conformer aux ordonnances et aux règlements de police faits ou qui pourront être faits pour ces marchés; tenir l'étal, etc. propre et en bon état, durant le temps pour lequel il est vendu, et, à l'expiration de ce temps, il devra le rendre, avec ses accessoires, dans le même bon état qu'il l'a reçu.

La ville de la Nlle Orléans tiendra le marché en bon état durant le dit terme, le fera nettoyer régulièrement et placera des officiers qui seront chargés de faire respecter les règlements. Elle se réserve de modifier ou changer des règlements si les circonstances l'exigeaient.

Section 6 — Il est de plus ordonné que si un billet donné par un acquéreur, conformément à la dite vente n'était pas payé à l'échéance, l'usage du dit étal, &c, pour lequel le billet aura été donné sera forfait, pour le terme non expiré, sans autre avis ou mise en demeure, et le dit étal, etc., reviendra de suite à la ville; il en sera disposé ainsi que l'ordonnera le comité des finances et l'acheteur n'aura droit à aucun remboursement quelconque pour les dépenses ou les améliorations quelconques faites au dit étal, etc., ou aux accessoires. Le porteur du billet de l'acquéreur qui ne sera pas acquitté à l'échéance sera subrogé à tous les droits de la ville de la Nouvelle-Orléans contre le tireur du dit billet.

Section 7—Il est de plus ordonné qu'en considération de la somme payée, l'acquéreur d'un étal, etc., des marchés aura droit, pendant ledit terme de dix ans, à l'usage libre et exclusif du dit étal, etc.; qu'il sera exempt de tous frais de la part de la ville, que les articles vendus par lui sur le dit étal, seront libres de tout droit, excepté la taxe et la licence [annuelle] qui pourraient être imposées, par les ordonnances de la ville, sur les commerces, professions, etc.

Section 8—Il est de plus ordonné que le notaire de ville recevra, comme honoraires pour les actes de vente, le cinquième d'un pour cent par étal etc., vendu. Les acquéreurs paieront les actes de vente, les timbres du Revenu intérieur des Etats Unis et tous les autres frais.

(Signé) WM. T. HEPP,
Président du Bureau des Aldermen Assistants.
(Signé) JAMES GRAHAM,
Président du Bureau des Aldermen.

Approuvé le 19 mars 1868.
(Signé) E. HEATH, Maire.

Pour copie conforme,
DANIEL K. WHITAKER, Secrétaire.

Avis est donné que le Contrôleur commencera le mardi 31 mars 1868, à midi, la vente, au marché aux viandes du Deuxième District, du droit d'user et d'occuper les tables, étaux, &c., des différents marchés de la ville, conformément à la susdite ordonnance. Les dites tables, &c., seront adjugées aux plus hauts enchérisseurs, d'après les plans dressés au bureau du voyer de la ville.

21mars—au31m B G. BROWER, Député du contrôleur.

AVIS JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans. Aux Actionnaires de la Banque de la Louisiane: Vous êtes par les présentes notifiés qu'une assemblée des actionnaires de la Banque de la Louisiane aura lieu, en vertu de la deuxième section de l'acte approuvé le 14 mars 1842, pardevant M. Félix Grima, notaire public, le 23me jour d'avril 1868 à midi, dans le local de la dite Banque, en la ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet de délibérer et de déterminer sur l'abandon de la charte de la dite Banque.

Par ordre de l'Honorable Guy Duplantier, juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle Orléans le 26e de février 1868.

Wm WOELPER, Greffier.

26 fév—29—m 4,7,11 14,18,21,25,28—av 1,4,8,11,15,18,22

ETAT DE LA LOUISIANE — Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans. — L'Etat de la Louisiane à tous ceux que les présentes concernent, salut: Attendu que Michael Wheelahan ayant acheté, à une vente faite par le Shérif de la Paroisse d'Orléans la propriété ci-après décrite, en a fait adresse au Greffe de cette Cour ou la dite vente fut enregistrée le 11ème jour de mars A. D. 1868, pour un avis conformément à un acte de la Législature de l'Etat de la Louisiane, approuvé le 15 mars 1855, et intitulé: "Un Acte relatif aux monitions et à la manière de procéder".

Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps de la vente, ou pour une autre cause quelconque de faire voir, dans trente jours à dater de la première publication des avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par le Shérif susdit, le 5ème jour de mars A. D. de l'année 1868, en vertu d'un décret de cette Cour rendu le 14ème jour de janvier A. D. 1868, dans l'affaire de Booth & Co. vs Phillip McCabb & George Hubbell No 20,194 du Docket de cette Cour, à laquelle vente le dit Michael Wheelahan s'est rendu acquéreur pour le prix de $425, 00.

Description de la Propriété d'après le transfert judiciaire, savoir:

UN CERTAIN ILET DE TERRE situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le numéro cent six, borné par les rues Deuxième, Troisième, Dorgenois, Broad et Melpomène. Le dit îlet est divisé en 26 terrains numérotés de un à vingt-six inclusivement suivant plan de Louis H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 13 d avril 1839 et déposé en l'étude de E. Bouny, notaire public en cette ville, pour recours. Lequel îlet mesure comme suit, savoir: Quatre cent soixante neuf pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Troisième, cent quatre vingt pieds six pouces et sept lignes de face à la rue Broad, deux cent quatre-vingt-dix neuf pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue Melpomène cent quatre vingt quinze pieds neuf pouces et six lignes de face à la rue Deuxième et deux cent soixante quatre pieds et quatre lignes de face à la rue Dorgenois.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient aux défendeurs au moyen de l'acquisition qu'ils en ont faite de la Delle. C. McKeal, suivant acte au rapport de Wm. Shannon, notaire public en cette ville, en date du 28 juin 1866.

Par ordre de la Cour, bureau du greffier de la dite Cour, le 19 mars 1868.

J. F. DICK, Député Greffier.

20 mars—20—31—avril 23

Succession de JULIETTE LUCE LE BLANC—No 32,011.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans — Attendu que Emile Le Blanc a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Juliette Luce Le Blanc, décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
28mars—28 31;7av

Succession de MARIE ZEOLIDE ST-AMANT, veuve de Theo ZERINGUE.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Attendu que Honorat François M. Fortier a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feue Marie Zéolide St-Amant, veuve de Théo. Zeringue décédée intestat—Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
22mars—22,27,31

Succession de LOUIS ZAMORA—No 31,994.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans. — Attendu que Jean Zamora a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Louis Zamora, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour, P. R. O'RORKE, Greffier.
22mars—22,27,31

Succession de JOHN WILKES—No 29,909.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la dite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par le curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
24mars—24,27,31

Succession de MORITZ HUSS.

DEUXIEME COUR DE District de la Nouvelle-Orléans.—Attendu que Peter Schoenacker a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession de feu Moritz Huss, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

P. R. O'RORKE, Greffier.
27mars—27,31;6av

Succession de PIERRE PASSEBON—No 32,012.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans.—Attendu que Samuel Théodore Matherne a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir les lettres d'administration à la succession de feu Pierre Passebon décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
28mars—28,31,7av

Succession de DANIEL T. GLENN—No 27,152

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle Orléans — Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire, sous dix jours, à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'exécutrice testamentaire de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
27 mars—27,31;6av

Succession de LOUIS B. COLLINS—No 29,586.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par l'administratrice de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, et les fonds entre ses mains répartis conformément audit compte.

Par ordre de la Cour. P. R. O'RORKE, Greffier.
21 mars—22,27,31

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Ulcérations, Engorgements, Dartres, Exéma, Scrofule, Scorbut, etc., etc.

E. GAUDOZ,
Pharmacien de l'Université de Paris,
Rue. Conti et Bourgogne.
23 août

Bois de choix pour comptoirs, etc

DIX MILLE pieds de noyer noir, large et de choix pour comptoirs, à vendre à des prix raisonnables pour clore une consignation. A vendre également, un fort lot de pin jaune pour plancher et plafonds.

ALEX. McCONNELL,
rue Carondelet No 184.
Juin—1an.

VENTES A L'ENCAN.

PAR G. DE FERIET.

Vente positive et sans réserve, à l'enchère publique,

DE BILLETS HYPOTHÉCAIRES ET AUTRES, TRAITES ET ACTIONS DU "CRESCENT CITY BANK."

Pour le compte de qui il appartiendra.

PAR G. DE FERIET, encanteur
Bureau, rue Bienville, No 86.

SAMEDI 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre du "Crescent City Bank," Compagnie incorporée, et pour le compte de qui il appartiendra, les billets, traites et actions qui suivent—

TIREURS.	ENDOSSEURS.	ECHÉANCES.		MONTANTS.
1o Adams Benj J (B)	Fellowes & Co	14 mai	1862	$21000 00
2o Archer R T & A B (C&E)	Eux-mêmes	17 novembre	1861	5000 00
3o Archer R T & A B (C&E)	Eux-mêmes	16 décembre	1861	5000 00
4o Archer R T & A B (C&E)	Eux-mêmes	16 janvier	1862	5000 00
5o Archer R T & A B (C&E)	Eux-mêmes	16 février	1862	5000 00
6o Austin S T (B&E)	Lui-même	1er février	1863	5000 00
7o Austin S T (B&E)	Lui-même	1er février	1863	5000 00
8o Bosley W S (B)	H Kendall Carter	20 mars	1862	2561 45
9o Bratton S E (A)	Arch S Dobbins	10 novembre	1863	7333 33½
10o Balfour Jas B	Nugent & Co	1er mars	1861	750 00
11o Bass Eugenia P (B)	Fellowes & Co	29 novembre	1862	2750 00
12o Clark C K	Lui-même	23 mars	1862	3456 85
13o Corbin S F (B&E)	John D Imboden	1er février	1862	4539 37
14o Corbin S F (B&E)	S L Chambliss	1er janvier (ou avant)	1861	3869 50
15o Corbin S F (B&E)	S L Chambliss	1er janvier (ou avant)	1862	3869 50
16o Coleman W D (B)	L R Coleman	15 juin	1862	4009 00
17o Cuny A H (traite)	Hays, Sanders & Co	4 novembre	1861	1830 54
18o Calhoun N D (B)	S O Nelson & Co	3 mars	1862	5000 00
19o Clark John S (B)	W H B Croswell & Wight et Allen	26 janvier	1862	1166 67
20o Dobbins A S (B)	R P Rankins & Coleman, Britton, Withers, liq.	1er janvier	1863	5000 00
		Balance due		2667 00
21o Dupré Henriette (A&E)	W D Carter	Comme ci-dessus		2667 00
22o Dupré Henriette (A&E)	W D Carter	13 février	1862	4646 36
23o Frane L et Shelby M D (C)	J J Person & Co	7 avril	1862	2500 00
24o Feltus H J & A M (C)	J J Person & Co	15 février	1862	4500 00
25o Feltus A M (C)	J J Person & Co	15 janvier	1862	4322 42
26o Feltus A M (C)	J J Person & Co	13 octobre	1861	5000 00
27o Fellowes C (B&E)	Lui-même	15 décembre	1861	5000 00
28o Fellowes C (B&E)	Lui-même	21 décembre	1862	8000 00
29o Fisher Henry	E Wells	22 janvier	1862	1500 00
30o Foster S M	Thomas Fellowes	23 janvier	1859	5564 80
31o Hargeman D (B)	Coleman, Britton & Withers	23 avril	1862	5352 47
32o Imbodes J D (B)	J J Person	17 février	1862	1161 75
33o Gibson C W (traite)	C W Gibson	15 novembre	1861	592 85
34o Jackson Henry (S&E)	Hayes & Sanders	1er décembre	1861	2492 76
35o Killian George (C)	J J Person	13 janvier	1862	2893 26
36o Kline J C (B)	J J Person & Co	16 janvier	1862	2312 32
37o King J C & Prosper (B&D)	Rhorer & Zunts	10 janvier	1862	
38o King T S N & Ella K Newson (B)				
	Bartley, Johnson & Co	11 octobre	1863	1565 00
39o Martin W H (C)	Lui-même	19 février	1862	6621 78
40o Martin W H (C)	Lui-même	19 avril	1862	6620 78
41o Martin W H (C)	Lui-même	19 avril	1862	6762 85
42o Martin W H (C)	Lui-même	15 février	1862	2580 13
43o Martin W H (C)	J J Person & Co	7 février	1862	4000 00
44o Miller P H (B)	J J Person	25 janvier	1866	10000 00
45o Nelson S O (BE)	S O Nelson & Co	25 février	1851	10000 00
46o Nelson S O (BE)	S O Nelson & Co			
—Nota.	(et payé jusq. 1er mai 1862)			
47o Parkinson R	S F Abbay	16 janvier	1863	4065 41
48o Patton J W (traite)(B)	Lui-même	31 décembre	1861	1300 00
49o Packer J S (B)	H Kendall Carter	1er mars	1862	6514 05
50o Reynolds S F (BD)	J J Person & Co	10 décembre	1861	1697 82
51o Rose J R & W E	H Kendall Carter & Co	15 mars	1862	3026 81
52o Routh John (B)	W F Leverich	20 octobre	1862	5009 10
53o Robb Catherine R	Fellowes & Co	15 novembre	1861	2449 26
54o Smith W F (B&E)	Lui même	16 novembre	1862	5000 00
55o Smith W F (B&E)	Lui-même	3 décembre	1861	5000 00
56o Smith W F (B&E)	Lui-même	19 janvier	1862	5000 00
57o Smith W F (B&E)	Lui-même	12 mars	1862	5000 00
58o Smith W F (C&E)	Lui-même	20 décembre	1861	5000 10
59o Smith W F (C&E)	Lui-même	28 janvier	1862	5000 00
60o Smith W F (C&E)	Lui même	9 février	1862	5000 00
61o Simmons W A (B&E)	H Kendall Carter	4 mars	1862	5274 96
62o Sasser Whitty M (B & E)	lui-même	1er mars	1862	2780 00
63o Shelby Jno K	Knox & Higgins	1er avril	1861	3000 00
& Shelby Emily K (B)				
64o Shelby Jno K & Shelby Emily K (B)	Knox & Higgins	1er avril	1861	3000 00
65o Torrey F M (C)	J J Person & Co	22 janvier	1862	3000 00
66o Torrey F M (C)	J J Person & Co	22 février	1862	3000 00
67o Thompson W L & John H Martin (B)	Fellowes & Co	18 décembre	1861	1632 81
68o Tillman Louis (B)	Coleman, Britton & Withers	16 décembre	1860	1200 00
69o Ventress W C S (B)	J J Person & Co	30 janvier	1862	4250 37
70o Vanbibber & Co H (B)	A J Tally & Co	9 décembre	1861	4750 00
71o Walker Saml. R (C)	J J Person & Co	10 mars	1862	3000 00
72o Wibray Thos. L	J C Bogart	10 décembre	1861	1800 00
73o Wright S & Geo S (C)	J J Person & Co	20 décembre	1861	6000 00
74o Wigginton E J (B)	Fellowes & Co	10 février	1861	5520 95
75o Woolfolk J S	Lui-même	13 juin	1862	4606 60
76o Yerger Alex. (traite)	Wm Yerger	12 janvier	1862	2720 34
77o Rose J J (B)	Fellowes & Co	15 mars	1862	3610 18
78o Greenfield T	4 billets datés Nouvelle-Orléans 9 novembre 1860, payables le 10 juillet 1861; 10 octobre 1861; 10 novembre 1861 et 10 décembre 1861, tirés à son ordre et par lui endossés, portant 8 0/0 d'intérêt de la maturité. $5000 00 chaque			$20 000 00
	Payé en acompte			15,000 55
	balance			4890 45
79o Lee Bushrod W	Billet à l'ordre d'Alfred O Douglass, dû le 25 janvier 1861. Jugement obtenu pour $8990 56 avec intérêt à 8 0/0, du le 15 avril 1867.			8990 56
80o Logan Daniel P	Deux billets datés du 5 novembre 1860 pour $5000 00 avec intérêt à 8 0/0 après maturité. Payé en acompte 4111 03			
	Balance due			5388 97

STOCKS.

DESCRIPTION.	DATE.		Nos D'ACTIONS.	Acc payé.
365 Bura Bura Copper Comp.	9 novembre	1861	20	$ 100 00
166 Polk County "	19 décembre	1860	25	"
187 " "	19 décembre	1860	25	"
1407 Banque de la Nlle-Orléans	23 juillet	1862	50	"
1024 " "	9 juillet	1856	50	"
1 Crescent City Banque	5 février	1858	10	"
2 " "	5 février	1858	10	"
120 " "	3 mars	1858	10	"
27 Southern Oil Comp.	27 mai	1857	30	"
74 " "	1er juillet	1858	30	"
			310 actions.	

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis.

Mem.

A Billets portant 6 0/0 d'intérêt.
B Billets portant 8 0/0 d'intérêt.
C Billets portant 10 0/0 d'intérêt.
D Billets assurés par jugement.
E Assurés par hypothèque.

Des informations complètes peuvent être obtenues au bureau de l'encanteur, No 86 rue Bienville.

22 mars—24, 31—4 av.

PAR CHARLES E. FORTIER

VENTE DE SYNDIC.

BILLETS. BILLETS.

Joseph W. Champlin & George Buckingham vs. leurs créanciers et les créanciers de J. W. Champlin & Co.—No 16,298.—Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

PAR CHARLES E. FORTIER, Encanteur, Bureau, No 48 Passage de la Bourse.

JEUDI, 2 avril 1868 à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre rendu par l'Honorable Guy Duplantier, Juge de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 2 mars 1868, les billets suivants abandonnés par les insolvables à leurs créanciers, savoir:

Tireurs.	Dates.	Échéances.	Endosseurs et accepteurs.	Montant.
J T Andrews	Montgomery 12 avril 1861	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
P Bethea	Grand Gulf 1er janvier 1861	[illegible]		[illegible]
P & M C Bethea	Port Gibson 28 février 1860	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
Wm Barnes	Burtenton 1er mai 1861	[illegible]		[illegible]
do	Burtenton 28 avril 1862	[illegible]		[illegible]
do	Burtenton 12 décembre 1861	[illegible]		[illegible]
A Bienvenu	Nlle-Orléans 2 juin 1862	[illegible]		[illegible]
John Brobo	Grand Gulf 17 février 1860	[illegible]		[illegible]
M W Bland	Nouvelle-Orléans 11 jan 1861	[illegible]		[illegible]
R H Beauchamp & Co	Utica 29 juin	[illegible]		[illegible]
do				
John Buckingham & Co	Grand Gulf 12 mai 1858	[illegible]		[illegible]
do				
do				
do				
John Cook				
M J Caston				
Wm Clark				
John Cook				
A S Darden	Utica 25 février	[illegible]	J W Champlin & Co	[illegible]
do				
N. O. Delta Paper Co	Nlle-Orléans 22 déc	[illegible]	J W Champlin & Co	[illegible]
L W Disbaroon	Grand Gulf 4 janvier	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
Dudley & Mimms	Utica 1er février	[illegible]	R H Beauchamp & Co	[illegible]
M B Eakridge	Crittenden 25 février	[illegible]		[illegible]
Hayward & Foote	Cayuga 10 janvier	[illegible]	J W Champlin & Co	[illegible]
R G Foster	Burtenton 29 avril	[illegible]		[illegible]
W A Greenlee	Beach Grove 17 janvier 1861	[illegible]		[illegible]
C E Hooker	Jackson, Miss, 1er août 1861	[illegible]		[illegible]
C E Hooker				
James Hagan	Sunflower 31 décembre	[illegible]		[illegible]
D Hausbrough	Brook Haven 8 août	[illegible]		[illegible]
Thos J Hitchkins	Cayuga 16 février	[illegible]		[illegible]
Thos J Hitchkins				
L J Johnson, Geo Henderson et Robert Strong	Cayuga 27 septembre 1858	[illegible]		[illegible]
do				
do				
do				
Charlotte Jacques	Grand Gulf 3 mai	[illegible]		[illegible]
Tate K Knoxland	Warrenton 7 mai	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
Geo W Kelly	Utica 3 juin	[illegible]		[illegible]
James W Lee	Grand Gulf 8 février	[illegible]		[illegible]
Wm K McDonald	Utica 1er juillet	[illegible]		[illegible]
Wm McDonald	Pine Bluff, Miss, 18 jan	[illegible]		[illegible]
Philip Meyers	15 avril	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
Elijah Marble	Utica 5 juin	[illegible]		[illegible]
James Marble				
McAlpine & Bridewell	Helena, Ark, 15 mars	[illegible]		[illegible]
C M McAlpine	Grand Gulf 1er avril	[illegible]	L O Bridewell	[illegible]
do	Helena, Ark, 15 mars	[illegible]		[illegible]
Samuel McClellan	Grand Gulf 24 février	[illegible]		[illegible]
G W & Mary C Ritchie				
W R Rugg				
J T Vick	Tensas Parish 7 mai	[illegible]		[illegible]
Thomas H Wheeler	Warsaw 19 avril	[illegible]		[illegible]
T C & Susan Williams	Haslehurst 7 avril	[illegible]		[illegible]
Ann C Cole	Claiborne 15 mai	[illegible]		[illegible]
D O Walker & Co	Warrenton 1er juillet	[illegible]		[illegible]
John Gordon	Nlle-Orléans 11 février	[illegible]		[illegible]
S B Humphreys	22 juin	[illegible]	Gutrer Harrison & Co	[illegible]
Jas M & Richard Harding	Grand Gulf 24 juin	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
Alfred Ingraham	Rocky Springs 18 fév	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
J P Swearinger	Grand Gulf	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
C B Teaney, inspec de Levée	Grand Gulf 8 mars	[illegible]	Holloway Lonsdale	[illegible]
	St-Joseph, Lne 21 avril 1861	[illegible]	A P Marshall Bourman & Brown	[illegible]
O W & L D Andrews	20 janv 1861	[illegible]		[illegible]
J H Campbell & J F Burnet	Crystal Springs 1er janv 1861	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
W J Allen	Crystal Springs 15 mai 1861	[illegible]		[illegible]
Browning & Wilson	Utica 19 mars 1861	[illegible]		[illegible]
J F Burnet	Utica 27 mars 1861	[illegible]		[illegible]
J F Burnet	Tallabala 15 juillet 1861	[illegible]		[illegible]
S N & M Caston	Utica 15 nov 1860	[illegible]		[illegible]
L A Campbell & J F McIntyre	Grand Gulf 28 sept 1860	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
J H Campbell	Utica 18 mars 1861	[illegible]	Dudley & Mimms	[illegible]
John Chance	Haslehurst 14 fév 1861	[illegible]		[illegible]
Thomas E Dickson	Cayuga 1er juillet 1861	[illegible]		[illegible]
W M Ellis	Pine Bluff 31 mars 1862	[illegible]		[illegible]
John F McIntyre	Port Gibson 13 mars 1861	[illegible]		[illegible]
U S Powers	Rocky Springs 26 mars 1861	[illegible]	R C McCay	[illegible]
U S Powers	Rocky Springs 7 mai 1862	[illegible]		[illegible]
Rebecca B Williams	Utica 1er mars 1861	[illegible]	Dudley & Mimms	[illegible]
C M Rolls	Utica 1er janv 1861	[illegible]	Dudley & Mimms	[illegible]
Nathaniel Anderson	Grand Gulf 15 mai 1861	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
D A Carmichael	Crystal Springs 3 mars 1860	[illegible]	J F Burnet, O Osburn & Jones	[illegible]
R O Edwards	Edward's Depot 15 mars 1861	[illegible]	John Baylor Moore	[illegible]
J N Fipes	Grand Gulf 15 mai 1861	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]
A & S Herron	Cayuga 9 avril 1861	[illegible]		[illegible]
W M Ellis	Pine Bluff 28 octobre 1861	[illegible]		[illegible]
C H McAlpine	Port Gibson 24 déc	[illegible]	L O Bridewell & J A Miller	[illegible]
James Francis	Grand Gulf 7 mars 1858	[illegible]		[illegible]
Wm Barnes	Burtenton 4 mai 1855	[illegible]	W Barnes-M Greenwood & Coenliquid	[illegible]
W A Patterson	Port Gibson 23 juillet 1861	[illegible]	John Buckingham & Co	[illegible]

CONDITIONS—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

19 mars—19, 21,24, 30—avril 2

VENTES JUDICIAIRES.

J. C. Forbes & Co. vs. R. Bleakley & Co.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 18,303—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le mardi sept d'avril 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux, à l'angle des rues Poydras et Tchoupitoulas, dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Certains meubles, suivant inventaire déposé au mon bureau pour recours.

Aussi, un certain billet de la somme de Deux Mille Quatre Cents piastres, souscrit par Peterson Hill & Elliot, à leur propre ordre et par eux endossé, daté Nouvelle-Orléans, du 1er février 1868 et payable à douze mois de date, avec intérêt, depuis cette époque, au taux de huit pour cent l'an jusqu'à paiement.

Saisis dans l'affaire ci-dessus

Conditions, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 mars—26, 31—av 2, 5, 7

JOSEPH BONTEMS vs DUNCAN KENNEDY Jr et la Dame STEPHANIE LE BLANC.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 10,176—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, quatre d'avril 1868, à 10 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Tous les meubles et effets qui se trouvent dans la maison occupée par le défendeur Duncan Kennedy jr, et située au No 328, rue St-Claude, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Appartenant au défendeur Duncan Kennedy jr, et saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
25 mars—25,29,31—avril 2,4

GLENDY BURKE ET AUTRES vs D. M. ENSWORTH.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 19,679—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI huit d'avril 1868, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après, désignés à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin de graines de jardinage situé rue Gravier, entre celles du Camp et des Magasins, dans le Premier District de la ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
27 mars—27 31 3 5 et 8 av

JEAN SEGASSIE vs BRU & CO.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,200—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, huit d'avril 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds de chantier de bois appartenant aux défendeurs, situé à Algers, rive droite du fleuve Mississippi, en cette Paroisse, près du Dépôt du Chemin de fer des Opelousas, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 mars—27,31—avril 3, 5 8

LA BANQUE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE vs MANDEVILLE & McILHENNEY.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans.—No 19 250—En vertu d'un writ de fieri facias contre Geo. S. Mandeville, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai le MARDI, sept d'avril 1868, à 10 heures A. M., aux écuries de Travett, No 146 rue Baronne dans le Premier District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un cheval alezan, un buggy et un jeu de harnais.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
27 mars—27, 31—3 5 8 avril

VENTES JUDICIAIRES.

JOHN HENDERSON vs JNO. T. CLAIBORNE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nlle-Orléans—No 19,678—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI six d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Une certaine PORTION DE TERRE située dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet numéro Deux borné par les rues Philip, Première, Howard et Jacobs et faisant partie des terrains primitifs, désignés par les numéros Trois, Quatre, d'après le plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, le 13 d'avril 1859, déposé en l'étude de E. Bouny, notaire public en cette ville. Ladite portion de terre mesure quatre-vingt-dix pieds de profondeur sur trois lignes de face à la rue Première, quatre vingt-dix-sept pieds cinq pouces de profondeur et deux lignes de face à la rue Howard, suivant plan de situation ci-dessus mentionné du dit îlet, dont la partie représentée sur le dit plan, des lots numéros Un et Deux, appartenant au dit îlet, de la rue Philip; et ledit terrain commence à l'angle formé par les rues Howard et Première, cent cinquante et cinquante-et-un pieds une pouce de face à la ligne du fond limitrophe du No Deux dudit îlet, ainsi qu'il appert plus amplement du croquis annexé à un acte au rapport de J. W. Breedlove, ci-devant notaire public en cette ville, en date du 28 mars 1866.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite du demandeur, suivant ledit acte au rapport dudit notaire Breedlove, en date du 28 mars 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions: Ie. La somme de trois cents piastres ($300), montant de la réclamation du demandeur avec intérêt sur icelle, au taux de huit pour cent l'an à compter du 28 mars 1866 jusqu'au 28 mars 1867, et cinq pour cent de la dite dernière date jusqu'à parfait paiement, un écu de trois piastres ($3.00) frais de note de protêt et les frais de poursuite, comptant au moment de l'adjudication; 2o. L'acquéreur assumera (jusqu'à concurrence du montant de l'enchère) le paiement d'un billet de pareille somme de trois cents piastres ($300), par lui souscrit à son propre ordre et par lui endossé, daté du 28 mars 1866 et payable à deux ans de date, portant intérêt au taux de six pour cent l'an jusqu'à échéance, et après échéance au taux de huit pour cent l'an jusqu'à parfait paiement; 3o. Et la balance du prix d'adjudication, s'il y en avait, comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
6 mars—15,24,31; av 5

TOMES MELVAIN & CO. vs E. STAPLETON & al.

CINQUIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,431—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le JEUDI neuf d'avril 1868, à 10 1/2 heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'un magasin de chapeaux et de nouveautés, etc, situé au No 97 rue du Canal, entre la rue de Chartres et le passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
28 mars—31; avril 3,6,8

J. E. VILLAVASO & CO vs HARLOW J. PHELPS

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,679—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MARDI, sept d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Tous les droits, titres et intérêt de Harlow J. Phelps à la réclamation contre Henry Boyce, ainsi qu'il appert de la réponse et la demande en reconvention du dit Henry Boyce, au montant de neuf mille piastres, des dits Harlow J. Phelps portant le No 18,322 des dossiers de la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de Harlow J. Phelps contre le dit Henry Boyce, le 6 février 1868 à la réclamation portant un bon pour la Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans en faveur du dit Harlow J. Phelps contre le dit Henry Boyce, au montant de cent balles de coton à raison de quatre cent cinquante livres par balle et à raison de trente-cinq sous par livre.

Et tous les droits, titres et intérêt du dit Harlow J. Phelps au susdit jugement contre le dit Henry Boyce.

Appel du dit jugement a été interjeté à la Cour Suprême.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26mars—26,31;2,5,7av

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.

Grande vente de Marchandises sèches, Articles de fantaisie et chapeaux.

Par HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, encanteur.

MARDI 31 du courant, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—

845 lots de marchandises sèches étrangères et américaines, bien assorties.

380 do articles de fantaisie et notions

500 douzaines mouchoirs batiste et madras.

354 pièces toile d'Irlande Dunbar Dircon's Goods,

500 do ginga fil et toile du Nord,

300 do nansou, mull mull, mousseline suisse, jaconat, brillante.

— Et —

A midi précis, sans réserve, pour clore une consignation—

227 douzaines chapeaux d'hommes et de jeunes garçons.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 29 mars

COFFRE-FORT. COFFRE-FORT.

PAR HOLZ, BLOHM & CO.
JOHN C. BLOHM, Encanteur.

MARDI, 31 mars, à 10 heures du matin, dans leur salle d'encan, au No 21 de la rue de Chartres, il sera vendu—sans aucune limite ou réserve quelconque:

Un coffre-fort à serrure dite "combination".

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 31 mars

PAR EUGENE TOURNE.

Successeur de BERNARD TURPIN.

Pâtes d'Italie.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

MERCREDI, le 1er avril 1868, à 10 1/2 heures A. M. il sera vendu à l'encan, au magasin No 95 rue de la Vieille Levée—

100 caisses (plus ou moins) pâtes d'italie.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 31 mars.

Vin de famille en caisses et en barriques, champagne, fruits à l'eau de-vie, vermouth, &c.

PAR EUG. TOURNE, encanteur.

MERCREDI, 1er avril 1868, à 10 1/2 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au No 95 Vieille-Levée—

600 caisses vin rouge de famille, 25 barriques ditto, 50 caisses champagne, fruits à l'eau de-vie, petits pois, cèpes à l'huile, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor.
29 mars

VENTES JUDICIAIRES.

JOHN WILLIAMS, vs. JOS. L. DUNHAM

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans.—No 18,458.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze d'avril 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt, No. 23, rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un certain chronomètre portant le No. 17.8, de la manufacture de R. Roskell.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
31 mars—3,5,8,11 avril

Jno. G. E. Aurick vs Levy & Lion.

TROISIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No. 24,673—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, treize d'avril 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

L'installation, les comptoirs, &c., du magasin situé à l'angle des rues des Magasins et Joséphine, dans le Quatrième District de cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
31mars 31 3 7 10 et 12 av

ARISTIDE HOPKINS vs EDW. STAPLETON.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans. No 20,063—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, onze d'avril 1868, à 10 heures A. M., à mon entrepôt No 23 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles de ménage et d'effets, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
31 mars—3 5 8 11 avril

J. & J. F. GARNIER (C Tib'ier, agent) vs J. MAURICE CESSAC.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,503—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, onze d'avril 1868, à 5 heures P. M., sur les lieux. No 255 Promenade Carondelet, à l'angle de la rue Miro, Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un certain four à chaux, un lot de coquilles et de chaux.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
31 mars—av 3, 5, 8, 11

John S. Wallis vs John D. Atkins et Joseph L. Dunham. — Smith & McKenna vs Joseph L. Dunham et John D. Atkins.

QUATRIEME Cour de District de la Nlle-Orléans—Nos 20,378 et 20,314—En vertu de deux writs de fieri facias, à moi adressés par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nlle-Orléans, dans les affaires ci-dessus, je procéderai le MARDI, trente-et-un mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le steamship BEAUFORD, ensemble avec sa machine, ses agrès, et ses accessoires, tel qu'il se trouve aujourd'hui le fleuve Mississipi, rive droite, à Algers, au-dessous du débarcadère du Ferry du Troisième District.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
29fév—7,15,24,31 mars

O H. BRAUGHN vs P. O. REILEY.

SIXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 20,446—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, trente-et-un mars 1868, à 10½ heures A. M., sur les lieux ci-après désignés, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds de l'établissement pour la pose de tuyaux de gaz situé au No 184, rue des Remparts, dans le Premier District de cette ville.

Aussi—Un lot de meubles et effets, cinq caisses de verrerie et une montre en or et une chaîne.

Le tout suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
18mars—18,21,25,28,31

E. TOMATIS, vs. la Dame WILLIAMSON

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 20,264—En vertu d'un ordre de vente rendu le 12 mars 1868 et à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le mardi, trente et un mars 1868, à onze heures A. M., à mon entrepôt, No. 23, rue Jefferson, dans le 2me District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Un lot de meubles suivant inventaire, suivant inventaire déposé en mon bureau pour recours.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la paroisse d'Orléans.
19 mars—22,25 29,31

Henri Plassan vs Auguste Mannessier.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No. 24,212 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le MARDI, sept d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Deux certains terrains situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Canal, Philippa, de la Commune et Rampart, et désignés par les numéros Treize et Quatorze.

Le No Treize mesure vingt-six pieds, deux pouces et quatre lignes de face à la rue du Canal, par cent soixante cinq pieds de profondeur.

Le No Quatorze mesure vingt-cinq pieds de face sur l'allée susdite, sur vingt six pieds de profondeur.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
21 mars—29, 7 15 21 avril

ACHILLE CHIAPELLA vs G. F. BURTHE.

QUATRIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 21 437—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI dix-huit d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Le quart indivis d'un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro Un suivant plan déposé par le shérif de la paroisse d'Orléans en l'étude de H. B. Cenas, ci-devant notaire public en cette ville.

Le dit terrain forme l'angle des rues Hevia et Carondelet et mesure vingt-cinq pieds neuf pouces de face à la rue Carondelet sur cent soixante dix-neuf pieds six pouces de profondeur, avec l'usage d'une allée commune de vingt pieds de largeur.

Ensemble avec le quart indivis de toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
17 mars—17 26 3 11 et 18 avril

ALBERT J. HULSE vs PATRICK W. WALSH.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 24,090—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI, vingt-sept d'avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un certain terrain situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Clio, Calliope, Baronne et Dryades, désigné par le numéro Cinq, d'après un plan du 10 mai 1847 et déposé en l'étude de A. Ducatel, notaire public en cette ville, le No 24.

Le dit terrain mesure trente et un pieds cinq pouces neuf lignes de face à la rue Clio, sur cent cinquante et un pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de Jno. J. Hulse, suivant acte au rapport de Wm. Shannon, notaire public en cette ville, en date du 21 février 1866.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.

GEO. W. AVERY, Shérif de la Paroisse d'Orléans.
26 mars—7 11 19 26 avril

INSTITUTIONS

INSTITUT IRVINGTON,

A IRVINGTON (*New-York.*)

CETTE pension (française et anglaise) de jeunes garçons, établie d'abord à Baltimore (Md) vient d'être transportée à IRVINGTON, New-York.

Cette ville située sur la Rivière Hudson, à vingt-trois milles de la ville de New-York, est ancienne résidence de Washington Irving, est célèbre pour sa salubrité et sa beauté.

Les cours d'études embrasse toutes les branches anglaises ordinaires, les langues classiques et les langues modernes enseignées *pratiquement*. Le français est la langue de l'école. Pour les circulaires, s'adresser à A. BOURSAUD, principal.

Référence: Elliot & McKeever, rue de la Commune, No 180. 3mars—2m,3fps

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE, SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer des prospectus à l'établissement. 21aout—1an

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses sections élèves qui, aujourd'hui des tenues de livres ou associés dans la plupart des anciennes maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, et l'absence de livres, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les routes de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire RUFUS DOLBEAR, Président.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FERRIER PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français. Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien reçoivent à un cours particulier.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, le calcul appliqué au commerce et l'étude de l'Anglais et du Français. —Prix: $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 154, entre Bourbon et Bourgogne. 20 oct—MVD

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & CO.

Grande vente, sans réserve, de *Marchandises sèches étrangères et américaines.*

PAR VINCENT & CO.,
WM. P. VINCENT, encanteur.

IL sera vendu mardi, 31 du courant, à 10 heures, dans leur salle d'encan, au No 16 de la rue de Chartres, sans réserve—

500 colis et lots de marchandises sèches étrangères et américaines, comprenant en partie:

Caisses et balles coton blanc et coton écru à draps et à chemises; toiles blanches et en couleur; indiennes américaines Standard; gingas et listades fil; jaconats, linons et organdis; indiennes de meubles, batistes; percales, ginghams, Cambrais; osnaburgs et Lowells; grenadines, mozambiques, mousseline laine; toile à moustiquaires, bobinet; alpacas sole, noirs et gris; tap checks, baréges à voiles; ripkes, jeans et linseys; damas toile et huck; ducks et coutils fil.

— Egalement —

Un assortiment général de marchandises sèches de fantaisie, telles que corsets, mouchoirs, bonneterie, madras, parasols, nappes, serviettes, chemises, caleçons, malakoffs, options, &c, &c. 31mars

PAR GABRIEL LEAUMONT.

300 caisses Bottes, Souliers et Chapeaux.

—AUSSI—

Habillements d'été, Marchandises sèches, &c.

PAR GABRIEL LEAUMONT,
Salle d'encan, 69, Chartres.

MERCREDI, 1er avril, à 10 heures du matin, il sera vendu—

200 caisses bottes, souliers et brodequins.

—AUSSI—

100 caisses chapeaux pour hommes et enfants.

—AUSSI—

200 lots habillements d'été, Marchandises sèches, &c.

Conditions—Comptant. 31 mars

PAR O. VALETON.

Jambons. Jambons. Jambons.

PAR O. VALETON, Encanteur.

MARDI 31 mars, à 11 heures du matin, il sera vendu au No 43 rue Tchoupitoulas—

21 tierçons jambons passés au sucre, en débarquement du steamer Alaska.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 31 mars

PAR A. DUCHIRON

PAR A. DUCHIRON, Encanteur.

Rue Tchoupitoulas No 10, et rue Nlle-Levée No 10.

IL sera vendu aujourd'hui, 31 mars, à 10½ heures du matin.—30 barillets beurre, 100½ barils pieds de cochons, sucre, fromage, etc. assortiment général de groceries, mais, etc. Egalement, une belle balance de Fairbanks, 2,000 livres, un bon coffre-fort.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 31 mars

PAR THOMAS & SPEAR.

Fond de magasin de véritables Cigares de la Havane, Etagères, Comptoirs, Installations de gaz ainsi que le Bail de l'établissement.

PAR THOMAS & SPEAR.
PLACIDE J. SPEAR, Encanteur.
Bureau, 36, rue Bienville.

VENDREDI le 3 avril, à 11 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, au No 136 rue de la Commune, entre les rues Camp et St-Charles, tout le contenu du susdit établissement, consistant en partie de véritables cigares de la Havane, de qualités supérieures et des marques favorites, tabac à chiquer et à fumer, installations de gaz comptoirs, etc.

— Egalement —

Le bail de l'établissement, échéant au 1er novembre 1868, avec privilège de renouvellement pour deux ans. Les conditions du bail seront lues au moment de la vente.—Conditions, comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 31 mars

Contenu du Café Merchants Exchange.

PAR THOMAS & SPEAR,

PLACIDE J. SPEAR, encanteur.
Salle de vente, 36, rue Bienville.

MERCREDI le 1er avril, à 11 heures du matin, il sera vendu sur les lieux, à l'angle des rues Conti et Vieille-Levée: Tout le contenu du Café Merchants Exchange, consistant en partie en lustres, comptoirs, carafes, tables et assiettes pour lunch, figures, installations et autres articles trop longs à énumérer.—Conditions, comptant en billets du Trésor des Etats-Unis.
29 mars

PAR CHARLES E. FORTIER.

Propriété de valeur sur la rue Tremé, entre les rues Bienville et Conti.

Succession de SYLPHYDE PERDREAUX.

Par CHARLES E. FORTIER, Encanteur.
Bureau No 48, Passage de la Bourse.

MARDI, 7 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et de la Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 5 mars 1868, la propriété ci-dessous décrite, appartenant à la susdite succession, savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Deuxième District, dans l'îlet compris entre les rues Tremé, Bienville, Conti et Marais, mesurant (mesure française) trente pieds quatre pouces de face à la rue Tremé, sur une profondeur de cent vingt pieds, le dit fond étant de trente pieds quatre pouces et deux lignes. Ensemble avec toutes les bâtisses dessus, en briques, à étage, couverte en ardoises, à tourelles, contenant quatre chambres et deux chambres au rez-de-chaussée; deux citernes, water-works, cour briquetée, etc.

Conditions—Une moitié comptant, et la balance à un an de crédit, avec six pour cent d'intérêt par an, du dit jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garanti par le privilège du vendeur et hypothèque spéciale sur la propriété vendue. L'acquéreur aura à payer au vendeur le montant du billet, et l'assurance à la police d'assurance, lequel en cas de non-paiement, pour recevoir le paiement du billet, dont le montant sera pris sur le montant du dit billet. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année 1867.

Acte de vente pardevant Octave de Armas, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 7 mars—7,14,21,31,7av

Propriétés de valeur sur la rue Tchoupitoulas, entre les rues Benjamin et Suzette.

Mrs Francis S Ogden, veuve de R. N. Ogden, et tutrice naturelle vs R. N. Ogden, et als.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur.
Bureau No 48 Passage de la Bourse.

MARDI, 7 avril 1868, à midi, il sera vendu à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 3 mars 1868, les propriétés ci-après décrites appartenant aux défendeurs aux demandeurs, savoir:

1o—Un certain terrain, ensemble avec les bâtisses et les autres améliorations, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, New Levee, Benjamin et Suzette, désigné par le No Trois sur un plan de Jos. Pilié, daté le 1er juillet 1847; le dit terrain mesure 36 pieds 8 pouces et 8 lignes de face à la rue Tchoupitoulas, 127 pieds de profondeur sur une ligne qui le sépare du terrain No Quatre, 100 pieds et 6 pouces de profondeur sur une ligne qui le sépare du terrain No Deux; et 28 pieds de largeur à la ligne du fond.

2o—Deux certains terrains, avec toutes les améliorations et bâtisses y appartenant, situés dans le faubourg Delord, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, New Levee, Benjamin et Suzette, et désignés par les Nos Deux et Quatre, sur un plan dressé par Jos. Pilié, daté le 1er juillet 1847; ensemble ils mesurent ensemble vingt-cinq pieds de face à la rue Tchoupitoulas par 100 pieds de profondeur, et le terrain No Quatre mesure 36 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, par 127 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions—La moitié comptant, et la balance à un et deux ans de crédit en billets garantis par privilège et hypothèque et portant 8 0/0 d'intérêt à partir de la date jusqu'à paiement. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée.

Acte de vente pardevant Emmanuel Burthe, notaire public, aux frais des acquéreurs, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis.
7 mars—7 14 21 31 et 7 av

Un Terrain formant le coin des rues Tchoupitoulas et Benjamin.

Succession de R. N. Ogden.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, No 48, Passage de la Bourse.

IL sera vendu, mardi 7 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté le 5 mars 1868, le terrain ci-après décrit, appartenant à la dite succession, savoir:

UN CERTAIN TERRAIN situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Tchoupitoulas, Nlle Levée, Benjamin et Suzette, désigné par le No Un sur un plan fait par C. A. Hedin, daté le 7 mars 1850 et déposé en l'office de H. B. Cénas, ci-devant notaire public en cette ville. Ledit terrain est au coin des rues Tchoupitoulas et Benjamin, et mesure 28 pieds de face à la rue Tchoupitoulas, par 100 pieds de profondeur et de face sur la rue Benjamin, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Conditions—La moitié comptant, et la balance à un an de crédit en billets garantis par hypothèque et privilège de vendeur, et portant huit pour cent d'intérêt de date jusqu'à paiement.

Acte de vente pardevant Emmanuel Burthe, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis.
7 mars 7,14,21,31 mars—7 avril

Propriété à l'encoignure des rues Palmyre et Derbigny.

Succession de Dame Anne O'Shea, décédée, épouse de John McMahon.

PAR CHARLES E. FORTIER, encanteur,
Bureau, Passage de la Bourse No 48.

MARDI, 7 avril 1868, à midi, il sera vendu, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane—En vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, daté du 3e jour de mars 1868, la propriété ci-dessous décrite—

Un certain lot de terre situé dans le Premier District de cette ville, désigné par le No 12 de l'îlet compris entre les rues Commune, Claiborne Palmyre et Derbigny, mesurant 25 pieds de face à la rue Palmyre, sur une profondeur et face à la rue Derbigny de 64 pieds, formant l'encoignure des rues Palmyre et Derbigny; Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance à 12 et 18 mois de crédit, avec huit pour cent d'intérêt de date jusqu'à paiement, avec hypothèque et privilège du vendeur sur la propriété vendue. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de l'année 1868.

Acte de vente, pardevant William G. Castell, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres de revenu des Etats-Unis.
7 mars—14,21,31—7 avril.

AGENCE GENERALE

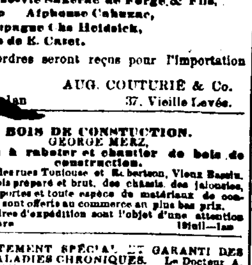

Eau-de-vie Saxerac de Forge & Fils,
De Alphonse Cahuzac,
Champagne Cha Heidsick,
Porte de E. Caset.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIÉ & Co.
[redacted]an 37, Vieille Levée.

BOIS DE CONSTUCTION.
GEORGE MERZ,
Moulin à raboter et chantier de bois de construction.

Au coin des rues Toulouse et Robertson, Vieux Bassin.

DU Bois préparé et brut, des châssis des jalousies, des portes et toute espèce de matériaux de construction sont offerts par commerce au plus bas prix.

Les ordres d'expédition sont l'objet d'une attention particulière 18oil—1an

TRAITEMENT SPÉCIAL ET GARANTI DES MALADIES CHRONIQUES. Le Docteur A. de BAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (fleurs blanches, blennorrhées, ulcères), Rhumatisme, Goutte, Dyspepsie, Chlorose Maladies de Foie et des voies urinaires. La guérison de la Syphilis, si chronique qu'elle soit, garantie en 20 jours.—Cabinet de consultations, encoignure Orléans et Bourbon, tous les jours, de midi à 1 heure. Résidence, rue d'Orléans, No 78 14 janv—1an

Compagnie d'Assurance

DES FACTEURS ET DES COMMERÇANTS,

39.......Rue Carondelet.......39

Nouvelle-Orléans.

Tous les dividendes de cette Compagnie sont payables au comptant.

Montant des primes reçues la première année de huit mois de ses affaires, expirée le 30 avril 1867—$413,626 42.

—ACTIF—

Le 0 avril 1867.............$346,316 91.

Cette compagnie continue d'émettre des polices contre les pertes et les avaries occasionnées par les incendies et contre les dangers des fleuves et des mers, aux taux courants de prime.

MICHEL MUSSON, Président,
HARMON DOANE, Vice-Président,
Ed. A. PALFREY, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

James Hewitt,	J. J. Warren,
W. A. Johnson,	Wm Bell,
J. W. Burbridge,	Robert Pitkin,
Jno I. Noble,	Alfred H. Isaacson,
Moses Greenwood,	Sam'l Millikan,
Alfred S. Huntington,	Sam'l E. Moore,
Hugh McColl,	Wm H. Henning,
Marshall J. Smith,	Thos M. Scott,
L. Caulfield,	Joseph Block,
John Chaffe,	J. B. Jennings,
E. F. Terry,	R. M. Bochner,
Joe D. Blair,	H. H. Ware,
	Sam'l Friedlander.

ocs—6m

VENTES A L'ENCAN.

PAR E. ROGER & CO.

VENTE SANS RESERVE.

Marchandises Sèches Etrangères et Américaines.

Par E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, encanteur.

MARDI 31 mars, il sera vendu, à 10 heures, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47 rue de la Vieille Levée—

300 colis et lots marchandises sèches étrangères et américaines, consistant en:

Cotons blancs et écrus,	Jaconats,
Indiennes,	Toiles d'Irlande,
Denims,	Ginga fil,
Coutils à matelas,	Toile du Nord,
Ginghams,	Bobinet,
Cotonnades,	Brin coton,
Casimirs,	Brillantés,
Alpacas,	Indiennes à meubles,
Drap d'été,	Toiles imprimées,
Merinos,	&c., &c.

—Aussi—

Mouchoirs batiste, madras, nansous, bonneterie, jupons balmorals, chemises, caleçons, gants, mantelets, nappes, serviettes, jupons à ressorts, mouchoirs, parasols, garnitures, barèges, damassés, courtepointes, &c.

Conditions—à la vente. 29 mars

Vente péremptoire de Glaces françaises, Pendules, Chandeliers, Sacs, Sacs-Nécessaires, Sacs de voyage, d'importation nouvelle.

PAR E. ROGER & CO.,
H. SAMORY, encanteur.

MERCREDI, le 1er avril, il sera vendu à 11 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos 45 et 47, rue de la Vieille Levée—

Glaces françaises biseautées, ovales; glaces carrées, cadres dorure riche, pendules albâtre et or, à sujets, socles d'ébène avec verres, chandeliers, vallises, sacs de dames en cuir vert et de Russie, sacs-nécessaires, sacs de voyage, pour clore une importation.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 31 mars

PAR ALFRED BOULIGNY.

Meubles meublant.

Succession de Sphen Stephen et Rosetta Brown No 30,036.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.
Bureau, No 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, vendredi le 10 avril 1868, à 1 heure de l'après-midi, à la dernière résidence des défunts, rue St-John, entre les rues Gravier et Perdido, d'après et conformément à un ordre de l'Honorable J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 mars 1868, No 30 036, du dossier de ladite Cour—Un lot de meubles meublant et un lot d'outils de charpentier, appartenant à ladite succession.

Conditions: comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 31 mars—31—4,10 avr

Terrains améliorés dans le Premier et Troisième Districts.

Succession de Stephen et Rosetta Brown — No. 30,036.

PAR ALFRED BOULIGNY, Encanteur.
Bureau, No. 20, rue Carondelet.

IL sera vendu à l'encan, samedi le 2 mai 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable J. W. Thomas, juge de la Seconde Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 14 mars 1868 No 30,036 du dossier de ladite Cour, les propriétés suivantes, situées dans les Premier et Troisième Districts de cette ville, appartenant à la succession de Stephen et Rosetta Brown:

1o—Une moitié du terrain situé dans le faubourg Franklin, faisant partie du lot No 12 dans l'îlet No 55, d'après un plan général dudit faubourg fait par Joseph Pilié, en date du 7 juin 1828, déposé au bureau de Théodore Seghers, notaire public, ledit terrain ayant mesure trente pieds de face à la rue Marigny, entre les rues Joséphine et Solidelle, sur cent vingt de profondeur, mesure française, borné d'un côté par le lot No 11, et de l'autre côté par le même dudit lot No 12;

2o—La moitié d'un terrain désigné par le No 7, situé dans le faubourg Ste-Marie, dans l'îlet borné par les rues Perdido, St John, Gravier et ..... mesurant 30 pieds de face à la rue St-John, sur 118 pieds 11 pouces de profondeur sur la ligne des lots 4, 5 et 6 et 118 pieds 11 1/2 pouces de l'autre côté et 30 pieds 3 pouces sur la ligne du fond; ensemble avec une maison basse en bois et une cuisine à étage, en bois.

Termes et conditions—Une moitié comptant, en billets des Etats-Unis et la balance à un an avec un billet garanti par hypothèque et privilège de vendeur portant 8 0/0 d'intérêt par an de la date, jusqu'à parfait paiement et 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuites pour le recouvrement du dit billet. Les améliorations devront être assurées et la police transférée à leur droit.

Acte de vente pardevant A. Pitot, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 31 mars—avril 4 18 25 mai 2

PAR G. DE FERIET.

Attention, gourmets, connaisseurs, amateurs de vins fins, liqueurs et cordiaux de choix, eaux-de-vie supérieures.

Tout le fonds, installations, linge de table, argenterie plaquée, verrerie, faïence, meubles, appareils de gaz, &c., &c, du célèbre "Lake House," de Boudro.—Vente à l'encan.

Succession de L. BOUDRO.

PAR G. DE FERIET, encanteur,
Bureau, rue Bienville, No 86.

LUNDI, 6 avril 1868, à 11 heures du matin, à l'extrémité du chemin de fer du Lac Pontchartrain, au Lac et au restaurant de L. Boudro, décédé, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 11 février 1868—

Tout le contenu du célèbre "LAKE HOUSE," de Boudro,

comprenant en partie les articles suivants: Pendules, tables à manger, chaises, glaces, buffets, bois à plaques, armoires, peintures gravures, berceuses, pupitres, linge, chiffons, crochets, fourneaux et ustensiles de cuisine, bateaux, etc. Argenterie plaquée, faïence, vaisselle, linge de table, verrerie, faïence, articles en albâtre, grande quantité de comestibles fins, épicerie, etc., etc.

—Egalement—

Le magnifique appareil pour la fabrication du gaz, les installations de gaz et les candélabres.

—Egalement—

Plusieurs milliers de bouteilles de vins des meilleures marques, tels que:

Château Larose, Destournelle, Château Latour, Pape Clément, Nuits, Chambertin, Volnay, Beaune, Latour Blanche, Château Yquem, Lafitte, Chablis, Sauterne, Moselle, Krug, Heidsick, Marich Claude, Grix, Vinard, vin du Rhin, Vermouth, et un lot de vieux cognac fin, whisky, rhum, etc., de choix.

Egalement—Une grande quantité de provisions, groceries de caractère, tabac et cigares, etc.

Conditions—Comptant en billets du Trésor des Etats-Unis. 24mars—28 31—4 6 av.

VENTE PAR CATALOGUE, DE

Magnifiques meubles de salon brocatelle et bois de rose; rideaux et pendules en bronze, de prix; ornements de cheminées et candélabres: meubles "Boule"; tapis Médaillon, velours et autres; magnifiques glaces françaises, etc., etc.

Egalement—Vieux vins Sherry et Madère de qualité supérieure—contenu de la magnifique résidence de G. Miltenberger, et vendu au seulement pour cause de départ.

PAR G. DE FERIET, Encanteur.
Bureau, rue Bienville, No 86.

JEUDI, 2 avril 1868, à 10 heures et demie du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, sur les lieux, au coin des rues Esplanade et Rampart, tout le contenu de la belle résidence de M. G. Miltenberger.

Conditions—comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

La vente des vins commencera positivement à midi.

La maison sera ouverte, pour inspection le mardi et le mercredi, 31 mars et 1er avril, de 11 heures du matin à quatre heures de l'après midi. 29 mars

PAR D. E. MORPHY.

Appareils de Distillerie.

PAR D. E. MORPHY, encanteur.

MARDI, 31 mars, il sera vendu, à 11 heures et demie du matin, sur les lieux, No 2 dans les Remparts, rue Front Levée, entre celles Marigny et Mandeville, Troisième District, le contenu d'une Distillerie consistant en: alambics, cuves, citernes, &c.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 29 mars

PAR H. W. PALFREY.

Vente de Syndic—Billets hypothécaires à l'encan.

TOLEDANO & TAYLOR contre leurs créanciers—No 18,884

PAR H. W. PALFREY, encanteur.
Bureau, rue Carondelet, No 26.

EN vertu d'un ordre de l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle Orléans en date du 17 mars 1868, il sera vendu, le MERCREDI, 8 avril 1868 à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, dans la susdite affaire, les billets suivants:

Billet de L. & M. Becnel, endossé par L. & M. Becnel, du le 8 décembre 1861 .... $2,734 83

Billet de L. & M. Becnel, endossé par L. & M. Becnel, dû le 2 janvier 1862 .... 2,826 03

Billet de L. & M. Becnel, endossé par L. & M. Becnel, du le 14 janvier 1862 .... 2,836 16

Billet de L. & M. Becnel, endossé par L. & M. Becnel, dû le 6 février 1862 .... 2,026 16

Ces billets portent 8 pour cent d'intérêt l'an, et forment une partie d'une série de billets garantis par hypothèque sur l'habitation Becnel, située dans la paroisse de St-Jean Baptiste, Lne.

Condition de la vente—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 28 mars—31; 3, 7, 8 avril

PAR S. GUINAULT

Succession de Bazile Dédé, alias Bazile Dédé fils.

PAR S. GUINAULT, encanteur.
Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 2 mai 1868, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre les rues Canal et Douane — en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle Orléans, en date du 24 mars 1868, la propriété suivante, savoir—

Un lot de terre d'une forme irrégulière, situé au faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, désigné par le No 4 de l'îlet compris entre les rues Roman, Derbigny, St Philippe et Dumaine, mesurant, mesure américaine, 39 pieds 6 pouces 7 lignes de face à la rue Roman 60 pieds 11 pouces 3 lignes de largeur dans le fond, 90 pieds 3 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne de division du lot No 3, et 104 pieds 2 pouces et 7 lignes de profondeur sur la ligne qui divise des lots Nos 5, 6, 7 et 8. Ensemble une maison de trois chambres et galerie; une autre bâtisse de plusieurs chambres ainsi que le cour, cuisine, chambre à domestique, cour en partie carrelée, citerne, puits, latrines, jardin, &c., &c. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis.

Acte de vente pardevant O Drouet, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris le timbre.

31 mars—av 7,18,25, mai 2

Jolie maison sur la rue Kerlerec, Nos 35 et 37.

PAR S. GUINAULT, encanteur,
Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.

SAMEDI, 4 avril 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, mesurant 32 pieds 1 pouce de face à la rue Kerlerec ou Histoire, sur 127 pieds 10 pouces 8 lignes de profondeur entre les rues Craps et Amour—Ensemble une maison en bois, ardoisée, ayant quatre chambres, galerie et deux cabinets, une bâtisse haute dans la cour de quatre chambres, une chambre à coucher et une chambre au bucher de bois. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Un tiers comptant, et la balance payable à un et deux ans de crédit, en billets portant 8 p. 0/0 d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente pardevant E. Eudv. notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 29mars

Succession de Marie Blondeau, Veuve de M. M. Mouvelain.

Vente sans aucune réserve pour effectuer un partage.

PAR S. GUINAULT, Encanteur,
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 4 avril 1868, il sera vendu, à midi, au plus offrant et dernier enchérisseur, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale—

Sept lots de terre formant la presque totalité de l'îlet renfermé par la Promenade St-Bernard, les rues Orelly Tonti et Rocheblave, ayant 117 pieds 2 de face à la rue Orelly, 141 pieds 10 pouces de face à la rue Rocheblave et 72 pieds sur la ligne de la promenade St-Bernard, et ..... pieds sur la rue Tonti. Ensemble, une maison de quatre chambres, cabinet, cuisine et hangar, écurie pour plusieurs chevaux et chambre à coucher au fond de la terre, sur la Rocheblave; les améliorations qu'il s'y trouvent. Voir le plan à la Bourse.

Conditions—Moitié comptant et la balance à un an de crédit en billets divisés portant 8 p. 0/0 d'intérêt avec le privilège, portant hypothèque pour l'assurance des héritiers.

Acte de vente pardevant A. Dreyfous, notaire public.
29 mars

Maison rue des Français.

Par S. GUINAULT, encanteur.
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

SAMEDI 4 avril 1868, il sera vendu à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, à la rue Royale—

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, mesurant 36 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue des Français, sur 83 pieds 11 pouces et 5 lignes de profondeur entre Amour et Bons-Enfants. Ensemble une maison de quatre chambres avec corridor de dégagement, cuisine et dépendances.

Conditions—Moitié comptant et le reste à un crédit d'un an en billet portant huit pour cent d'intérêt de date et hypothèque.

Acte de vente par devant A. Ducatel, notaire public, aux frais de l'acquéreur, y compris les timbres des Etats-Unis. 29 mars

Meubles de bureau, Préiats, Coffres-forts, etc.

Succession de LAZARUS ALCIDE LEBLANC

PAR S. GUINAULT, Encanteur
Bureau, coin Passage de la Bourse et Bienville.

JEUDI, 2 avril 1868, il sera vendu à 10 heures du matin, rue Toulouse, entre les rues Levée et Chartres, en vertu d'un ordre de l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, en date du 27 février 1868.

Un lot de meubles consistant en bureaux, coffres-forts, pendules, chaises, tabourets, armoires, bibliothèques, préiats, etc., etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 22 mars—27—2 av

VENTES A L'ENCAN

PAR HOFFMAN MARKS & CO

Actions. Actions.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.,
ALEX. LEVY, encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, à l'encan, le mardi 31 mars 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, par ordre de la Banque d'Amérique et pour le compte de qui il appartiendra—

Trois cent quarante-huit (348) actions de la Banque de Commerce (Water Works) de la Nouvelle-Orléans.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 27 mars

Grande vente sans réserve,

DE

500 caisses de Bottes, Souliers et Brodequins de dames, messieurs, demoiselles, jeunes gens, jeunes garçons et enfants—choix d'articles frais, reçus directement des manufactures, par les derniers steamers, et faits expressément pour ce marché—

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.

ALEX. LEVY, Encanteur.
Bureau, rue de Chartres, No 38.

IL sera vendu, mardi, 31 mars, à 10 heures du matin dans notre salle d'encan, au No 38 de la rue de Chartres—

500 caisses de bottes et souliers de dames, messieurs, demoiselles, jeunes gens, garçons et enfants—bel assortiment guêtres créoles, bottines lacées, Ruesatis, Oxford et Scotch Ties, malakoffs, bottes grain de chasseurs, pantoufles, etc, etc.

Le stock se compose de chaussures faites expressément pour ce marché et sera vendu sans aucune réserve quelconque.

Conditions—Comptant, seulement en billets de ville au pair. 31 mars

FRANCIS FERNANDEZ & CO

150 douz. Chapeaux feutre pour hommes et enfants. Bottines en prunelle et maroquins pour dames, Marchandises sèches, &c., &c.

Par FRANCIS FERNANDEZ & Co.,
F. FERNANDEZ, encanteur.

MARDI prochain, 31 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à leur salle d'encan, No 44, rue Vieille-Levée, entre les rues Bienville et Douane—

150 douz chapeaux feutre pour hommes et enfants,
150 do bottines prunelle et maroquin pour dames,
50 pièces bobinet 108 pouces
200 do coton blanc diverses marques,
300 douz. bas et demi bas,
180 do serviettes fil et un assortiment général de marchandises sèches et articles de fantaisie. 29 mars

MONTGOMERY BROS. & CO.

Foin. Foin.

250 balles (plus ou moins) de Foin à l'encan, pour le compte de qui il appartiendra.

PAR MONTGOMERY BRO & CO.,
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, aujourd'hui, mardi, à 11 heures, sur la Levée, au pied de la rue Julia—

250 balles (plus ou moins) de foin.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. 31 mars

Meubles. Meubles. Meubles.

PAR MONTGOMERY BROS. & CO.
R. M. MONTGOMERY, encanteur.

IL sera vendu, mardi, le 31 mars, à 11 heures, à leur salle d'encan, au No 27 de la rue du Camp—

Un assortiment général de meubles

— TELS QUE —

Bois de lit en bois de rose, acajou et noyer, bureaux armoires, lavabos, tête-à-tête en acajou et en noyer sofas, chaises à siéges à ressorts, table de centre à dessus de marbre, buffets à dessus de marbre, tables à allonges, gravures, tableaux, poêles, batterie de cuisine etc.—le contenu de plusieurs maisons bien garnies.

— EGALEMENT —

Une grande facture de lits cottage, chaises à siéges et bois et rotin. mars

Grande vente péremptoire d'élégants chevaux appareillés, élégants chevaux de monture beaux mulets de tir, vaches laitières, buggies, harnais, wagons etc., à l'encan,

PAR MONTGOMERY, BRO. & CO.

R. M. MONTGOMERY, Encanteur.

IL sera vendu, mardi 31 de mars, à 11 heures du matin, aux écuries de P. Lisor, rue Gravier,

Elégants Chevaux appareillés,
do do de monture,
Beaux mulets de tir,
Belles vaches laitières.

AUSSI:

Buggies découverts et couverts, harnais, wagons, etc.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. mars

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Jolie résidence dans la rue des Magasins, avec grand terrain.

Maison "cottage" dans la rue Terpsichore

SUCCESSION DE LEWIS B. COLLINS.

No 29,586—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.
NICHOLAS J HOEY, Encanteur.
Bureau, Exchange Place No 17.

SAMEDI, 2 mai 1868 à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, dans la rue Royale, entre les rues Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon. J. W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans, daté du 21 mars 1868, il sera vendu, à l'enchère publique, pour le compte de la succession de Lewis B. Collins, décédé, les propriétés ci-après décrites:

1o—LA JOLIE RESIDENCE EN BOIS A ETAGE, avec un grand terrain situé dans l'îlet compris entre les rues Magasins, Constance, Second et Troisième. Le terrain mesure 100 pieds de face à la rue des Magasins, sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent une grande maison, en bois à étage; corridor et grande galerie au rez de chaussée et au premier; avec les dépendances ordinaires en bois à étage au fond du terrain, remise à étage, écurie, etc.

Le terrain est disposé en jardin avec goût; il y a des promenades coquillées et une grille en fer sur le front de la propriété. Le tout offre une occasion d'avantages et d'agréments qu'on trouve rare.

2o—LA GRANDE MAISON COTTAGE située dans le Premier District, dans l'îlet compris entre les rues Terpsichore, Melpomène, Camp et Magasins. La propriété est composée de deux terrains ayant ensemble 56 pieds 3 pouces 5 lignes de face à la rue Terpsichore, sur 127 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur. Les améliorations comprennent une grande maison cottage basse, retirée de la rue, avant une galerie large sur la façade et une autre galerie au fond, et les dépendances ordinaires à étage, citerne, etc.

Conditions de la vente—Comptant en billets du Trésor des Etats Unis. Les acquéreurs devront assumer le paiement des taxes de l'année 1868.

Les actes de vente, y compris les timbres de revenu intérieur des Etats Unis, pardevant J. Bendernagel, notaire public, aux frais des acquéreurs.

31 mars—31—1,18,25av—2 mai

AVIS IMPORTANT.

Aux consommateurs de glace.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
Bureau, Passage de la Bourse No 17.

SAMEDI, 4 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique—

10 actions de "New Orleans Ice Company" (Compagnie de Glace de la Nouvelle-Orléans) de $100 par action payées. En lots au gré des acheteurs.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats-Unis. mars

LIVRES A L'ENCAN.

—Tous les notres—

Ouvrages classiques, en prose et en vers, Ouvrages de Science et d'Art, Médecine, Droit, Agriculture, Mécanique, Livres élémentaires, d'Education, &c, Papeterie et Articles de Bureau.

Par C. E. GIRARDEY & Co. Encanteurs.
Bureau, No 17, Passage de la Bourse.

TOUS les soirs, à 7 heures, au magasin No 16, rue Royale entre Canal et Douane, il sera vendu le stock entier de—

THOMAS L. WHITE, en faillite,

jusqu'à ce que l'on ait disposé du tout, par ordre de E. F. Norton, assigné général des biens en question.

Conditions—Comptant, en billets du Trésor des Etats Unis. 24 mars

Succession de Mme MARIE ZOÉ DEBLANC veuve de Joseph Dussau, décédé.

—No 30,234—

Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans.

Propriétés améliorées dans le Second District. Bonnes résidences de familles situées sur les rues Esplanade, Claiborne et Chemin du Bayou.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.
NICHOLAS J. HOEY, encanteur.
Bureau, No. 17, Exchange Place.

SAMEDI, le 18 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, il sera vendu, à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nlle Orléans, daté le 23 mars 1868 et rendu dans la susdite affaire, les propriétés suivantes, appartenant à la succession de madame Marie Zoé Deblanc, épouse de Joseph Dussau, décédée, savoir:

1o—Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Esplanade, Remparts, Bourgogne et Quartier. Cette propriété forme l'encoignure des rues Esplanade et Remparts, mesurant 24 pieds de face à la rue Esplanade sur une profondeur de 100 pieds 6 pouces et de face à la rue Bourgogne de 106 pieds 6 pouces 7 lignes. Les améliorations consistent en une maison en briques à 2 étages, ayant au rez de chaussée et au premier, une galerie en fer sur le devant, galerie au fond, trois chambres à coucher au second, et trois chambres au troisième. Egalement une bâtisse en briques à trois étages, ayant cuisine, chambre de domestiques, buanderie, chambres pour le service, sur le côté et au fond de la maison principale. Le tout en parfait état. Loué à bail jusqu'au 1er de juillet 1868 à $125 par mois.

Cette propriété située dans le centre d'une des meilleures parties du Deuxième District, mérite l'attention des capitalistes en recherche de bons emplacements, ou de ceux désirant une bonne résidence.

2o—Trois lots de terre dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Claiborne, Derbigny, Esplanade et Chemin du Bayou, désignés par les Nos 1, 2 et 3, sur un plan dressé par A. de Armas, arpenteur, et déposé au Bureau des Encanteurs. Une des maisons à l'angle.

Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Claiborne et Chemin du Bayou (Bayou Road) et mesure 79 pieds de face au Chemin du Bayou, sur une profondeur et de face à la rue Claiborne de 165 pieds 3 pouces, 156 pieds sur la ligne de division du terrain No 2 et 35 pieds 3 pouces de large dans le fond. Ensemble avec toutes les améliorations qui consistent en une grande et agréable résidence en bois, élevée au rez-de-chaussée en briques, ayant un jardin devant (face au Chemin du Bayou), avec de beaux arbres fruitiers et autres, et sur les côtés; bâtisses en bois à deux étages, écuries, chambres de domestiques, galeries devant et au fond, citerne etc. Pour résidence, la location est une des meilleures du Deuxième District. Les deux autres lots sont sur la rue Claiborne, de l'Esplanade vers le Chemin du Bayou. Ensemble, 71 actions de la Banque des Citoyens de la Louisiane. L'acquéreur des cette propriété assumera en outre du montant de l'adjudication, un billet pour actions ..... par le Crédit Hypothécaire, daté 1868, payable et irrévocablement après la charte de la dite banque.

La dite propriété, et la plus grande partie de la façade du terrain du fond sont louées à bail, du 1er janvier au 31 décembre 1868, avec le privilège de renouvellement un an à $40 par mois.

Le lot No 2 touche au No 1 et mesure 30 pieds de face au Chemin du Bayou, sur 156 pieds de profondeur sur la ligne qui le divise du No 1 et 149 pieds sur la ligne vers la rue Derbigny, et 31 pieds 3 pouces de large dans le fond; le lot No 3 mesure ..... pieds de face à la rue Claiborne.

Conditions—Un tiers comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit, en billets également divisés, portant 8 pour cent d'intérêt par an du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, garanti par privilège et hypothèque sur la propriété vendue. Les améliorations devront être assurées et la police transférée aux exécuteurs jusqu'à paiement final des billets. Les acquéreurs devront en outre payer 5 p. 0/0 honoraires d'avocats, garantis comme ci-dessus par hypothèque. Les acquéreurs devront également assumer le paiement de toutes les taxes de 1868.

Actes de vente et les timbres de Revenu aux frais des acquéreurs pardevant C. Duvigneau, notaire public.
13 mars—15,25—avril 4,11,18

Maison en briques à deux étages, No 92 rue Dryades, entre Gravier et Perdido—Succession de Bianca Robins—No 27,370—Deuxième Cour de District de la Nlle-Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & Co.,
NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.
Bureau, No 17 Exchange Place.

SAMEDI, 25 avril 1868, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre Canal et Douane, en vertu d'un ordre de l'Hon Jno W. Thomas, juge de la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à l'encan public, pour le compte de la succession de Bianca Robins.

Un lot de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Dryades, Baronne, Gravier et Perdido mesurant 30 pieds de face à la rue Dryades, sur 120 pieds de profondeur, avec une maison en briques à deux étages, ayant six chambres, cabinets, un grand 3 pieds de large dans le fond. Les améliorations consistent en une maison en briques à deux étages bien bâtie, etc. Louée à $40 par mois.

Conditions—Moitié comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit en billets garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, portant 8 p 0/0 d'intérêt à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement, et 5 p 0/0 honoraires d'avocat en cas de poursuite. Les bâtisses devront être assurées et la police transférée aux porteurs des dits billets.

Acte de vente et les timbres de revenu, aux frais de l'acquéreur, pardevant Wyuale Rogers, notaire public.
24 mars—24—av 4,11,18,25.